

L'URGENCE DE LA RÉFORME

Les propositions des entrepreneurs
de **croissanceplus**

CroissancePlus : premier réseau français des entrepreneurs de croissance

Créateurs et dirigeants de leur entreprise, les entrepreneurs de CroissancePlus partagent leurs expériences et leur pragmatisme afin d'éclairer la décision publique.

Force de propositions, les entrepreneurs agissent pour une réforme de l'environnement économique, social et juridique de l'entreprise.

Reconnue des pouvoirs publics et des leaders d'opinion, CroissancePlus œuvre depuis 1997 à la relance de la croissance, et des créations d'emplois.

Lieu d'échanges et de rencontres propice au développement des synergies entrepreneuriales et au partage d'expériences, CroissancePlus constitue un réseau performant d'entrepreneurs qui a vocation à développer l'esprit d'entreprise.

CroissancePlus accompagne ses adhérents, les **entrepreneurs**, dans leurs différentes phases de développement tant en France qu'à l'international, et les aide à inscrire leur projet dans la durée pour en faire des entreprises de référence et de taille significative dans leur secteur.

SOMMAIRE

Éditorial	3
L'urgence de la réforme	4
SOCIAL-EMPLOI Pour plus d'agilité et moins de précarité	6
FINANCEMENT Faciliter le financement des entreprises	26
FISCALITÉ Une fiscalité qui favorise l'entrepreneuriat	40
NUMÉRIQUE Prendre le virage de la révolution numérique pour éviter la relégation économique	60
Tous responsables	70

**Nous remercions les entrepreneurs et nos partenaires
qui ont participé à l'élaboration de ces propositions :**

Cédric ALEXANDRE • Sophie BARDET • Jean-Marc
BARKI • Nicolas BEAUDOUIN • Thibault BECHETOILLE •
François BERGERAULT • Xavier BOUTEILLER • Cyril CAPEL •
Laurent CHEYNET • Jean-Marie COMBES • Jean-Baptiste DANET
• Nicolas d'HUEPPE • Florent DARGNIES • Geoffroy DE
BECDELIEVRE • Thierry DELAHAYE • Philippe DELJURIE • Tanguy
DESANDRE • Matthieu DOUCHY • Christophe FORNES • Thierry
GEANT • Jérémie JEAUSSERAND • Valérie KNIAZEFF • Yann LE
QUINIO • Jacky LINTIGNAT • Nicolas LESUR • Philippe LOBET
• Laurent LONGIN • Guillaume LOTH-DEMAY • Thierry MAGIN
• Arnaud MANCERON • Sébastien MIGLIARDI • Côme MORGAIN
• Christian NOUEL • Claire PERADOTTO • Franck PERRIER
• Laurent PEWZNER • Alexandre PHAM • Jacques-Henry PINHAS
• Youssef RAHOUI • Sonia RAMEAU • Guillaume RICHARD • Jean-
François ROYER • Hélène SAINT LOUBERT • Géraldine SEGOND
• Vincent TRICOT • Michel VAISSAIRE • Franck VAN HASSEL
• Laurent VRONSKI • Julien WORMSER • Mark WYATT

Comité de rédaction

Thibault BARANGER • Grégoire BIASINI • Céline GARRISSON
• Danièle LICATA • Guillaume RESSOT



La France se trouve aujourd'hui dans une situation inédite : pays riche et puissant bénéficiant d'un potentiel formidable, elle se perçoit en déclin, et de nombreux Français, plongés dans un profond pessimisme, sont tentés par le repli.

Les entrepreneurs de CroissancePlus créent et développent leurs entreprises en France. Par leurs initiatives et les risques qu'ils prennent, ils démontrent qu'il est possible d'y réussir.

Forts de leur expérience et des freins qu'ils constatent au développement de leurs activités, ils portent un regard lucide sur la situation. Ce document propose aux candidats à l'élection présidentielle des mesures visant à libérer les énergies pour retrouver le chemin de la croissance et de l'emploi. Ils considèrent que l'accumulation des contraintes, les lourdeurs bureaucratiques, étatiques, la dévalorisation du travail, et *in fine* l'accroissement du chômage ne sont pas une fatalité.

L'objectif premier est de contribuer à un changement de mentalité : nous devons sortir du dos-à-dos stérile dans lequel des postures de principe nous enferment trop souvent. Entre un conservatisme obtus qui refuse par principe tout changement et une approche punitive de la réforme, il existe une voie consistant à créer une dynamique qui permette à chacun de retrouver l'espoir d'un avenir meilleur. Il faut gagner l'agilité qui permettra de suivre le rythme des évolutions du monde, de s'y inscrire et d'en bénéficier. Il est temps d'agir car le refus de s'adapter menace le vivre ensemble.

Cette dynamique peut venir de la volonté d'entreprendre : il faut réhabiliter le risque au détriment de la rente, valoriser le travail et la répartition du fruit de ses efforts. Et répondre aux aspirations des 19 millions de Français qui rêvent de créer leur entreprise !

Jean-Baptiste Danet
Président de CroissancePlus

L'URGENCE DE LA RÉFORME



L'ESSOUFFLEMENT DE NOTRE MODÈLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le modèle français n'est plus soutenable. Alors que le pays n'a pas voté un budget à l'équilibre depuis 1974, la croissance n'est en moyenne que de 0,82 % par an depuis dix ans¹. D'un côté, l'accumulation des déficits (la dette publique atteint 98,4 % du PIB au deuxième semestre 2016²), le ratio le plus élevé de dépenses sociales/PIB de l'OCDE³ et un niveau de prélèvements obligatoires de 10 points supérieur à la moyenne (44,7 % du PIB en 2015⁴ contre environ 34,4 %⁵). De l'autre, un chômage de masse⁶ et une augmentation de la pauvreté : il y aurait entre 5 et 8,8 millions de pauvres⁷ selon la définition adoptée (50 ou 60 % du revenu médian).

La dépense publique, pléthorique, n'atteint donc plus ni ses objectifs économiques ni ses objectifs sociaux.

L'ÉCONOMIE ÉTOUFFÉE DANS UN CARCAN

De multiples rigidités pénalisent l'économie française :

- La complexité fiscale, frein majeur à l'investissement ; elle est dénoncée par la Cour des Comptes qui recense, en 2016, 233 prélèvements différents pesant sur les sociétés dont la collecte par cinq administrations distinctes coûte 5,2 milliards d'euros par an à l'État⁸.
- Le droit du travail, privilégiant la protection des emplois existants plutôt que celle des travailleurs ou la création d'emploi, s'adapte mal aux nouvelles formes de travail, plus flexibles et plus mobiles. Les entreprises hésitent à embaucher tandis que les chômeurs manquent d'incitation pour retrouver un emploi.
- Le dialogue social est miné par la faible représentativité des syndicats : en 2013, le taux de syndicalisation français atteignait 7,7 %, soit presque 10 points en dessous de la moyenne de l'OCDE (17 %), ce qui place la France au plus bas du classement, seulement suivie par la Turquie (6,3 %) et l'Estonie (5,7 %)⁹.
- Enfin, la réglementation des marchés des biens tend à créer des situations de rente (réseau ferré, énergie, taxis...) qui freinent l'innovation et empêchent l'économie de bénéficier des processus d'innovation.

UNE AMBITION PARTAGÉE

La mondialisation et la numérisation mettent le modèle français au défi et provoquent incertitudes et inquiétudes. Pour y répondre, il doit s'adapter en levant les réticences au changement (75 % des Français disent vouloir aller plus loin dans les réformes, mais ils sont 63 % à refuser de faire eux-mêmes des sacrifices). La France reste paralysée par des oppositions stériles et un climat de défiance généralisée qui fait craindre à chacun de perdre davantage que les autres.

Nous appelons à sortir de ce drame psychologique en renouant avec l'ambition et l'optimisme : la réforme ne doit plus être présentée dans une version punitive de moins-disant de notre modèle, mais comme une évolution dynamique permettant de renouer avec la croissance et l'emploi. Les entrepreneurs veulent des changements qui libèrent la capacité de développement de leurs entreprises et renouvellent le contrat social pour mieux lutter contre la précarité et les inégalités.

Ces changements gagnant-gagnant reposent sur des mesures fortes qui permettent le déploiement des énergies et assurent la lisibilité des politiques publiques : quand les entreprises réussissent, l'ensemble de la Nation gagne collectivement.

Enfin, en tant qu'entrepreneurs, nous assumons totalement nos responsabilités et n'attendons pas tout de l'État :

- L'État doit mettre en place un cadre qui soit le plus favorable possible pour la croissance des entreprises.
- Aux entreprises ensuite de profiter de ce cadre pour se développer, exporter, créer de l'emploi et des richesses qui bénéficient à tous.
- Enfin, aux salariés de prendre en main leurs carrières, dans un cadre où l'intérêt bien compris des entreprises consiste à avoir des salariés épanouis professionnellement. Dans l'immense majorité des cas, les intérêts des actionnaires, de l'employeur et des salariés sont alignés.

SOCIAL-EMPLOI

POUR PLUS D'AGILITÉ
ET MOINS DE PRÉCARITÉ

En matière d'emplois, CroissancePlus considère que tout n'a pas été essayé.

Le taux de chômage en France s'élève à 10 % de la population active et il n'est pas descendu sous les 8 % de la population active depuis le premier semestre 2008.

Le chômage présente deux caractéristiques principales en France : un très fort taux chez les jeunes (15-24 ans), désormais de 25,1 % (la barre des 20 % étant continuellement dépassée depuis 2008). Et un important chômage de longue durée, 1,2 million de personnes sans emploi depuis un an ou plus, qui concerne là encore particulièrement les jeunes : 6,5 % des 15-24 ans contre 4,2 % pour les 50 ans et plus.

L'économie française subit un paradoxe alarmant : d'un côté, les freins à l'embauche dissuadent les entreprises de contribuer autant qu'elles le pourraient aux créations d'emploi ; de l'autre, de nombreux secteurs ne parviennent pas à trouver les collaborateurs dont ils auraient besoin pour assurer leur croissance.

En 2016, l'enquête annuelle de Pôle Emploi estimait que le nombre d'intentions d'embauche par les entreprises s'élevait à plus de 1,8 million sur l'année¹⁰. Parmi celles-ci, 69 % sont le fait d'entreprises de moins de 50 salariés. En extrapolant des données comparables, le COE faisait état de plus de 820 000 postes

à pourvoir¹¹ en 2013, soit de quoi réduire le taux de chômage d'environ 30 % ! Deux PME sur trois affirment rencontrer des difficultés pour recruter. Les trois principales raisons invoquées sont la pénurie de compétences (54 %), le manque de motivation des candidats (48 %) ou encore la complexité juridique et administrative imposée par le Code du travail (43 %)¹². Sortir de cette situation intenable exige des mesures ambitieuses. Aujourd'hui, l'accès à l'emploi est un facteur majeur d'exclusion et d'inégalités¹³. Socialement autant qu'économiquement, il est urgent d'agir pour que l'embauche ne soit plus un risque pour l'employeur et la quête d'un emploi une épreuve pour le chômeur. Le travail doit être replacé au cœur de notre modèle social, il doit être le premier facteur d'intégration et un vecteur fort de solidarité.

Pour faire face à cette situation, CroissancePlus propose deux axes de propositions : d'une part, la facilitation des embauches, en levant des rigidités qui les dissuadent aujourd'hui et en améliorant la formation ; d'autre part, l'incitation au travail, en assurant que travailler soit toujours plus avantageux que de ne pas travailler.

LE TRAVAIL DOIT ÊTRE
LE PREMIER FACTEUR
D'INTÉGRATION
ET UN VECTEUR FORT
DE SOLIDARITÉ.



ENTRETIEN AVEC GUILLAUME RICHARD

PDG DE O₂

● Vous parlez de paradoxe (fort chômage et difficultés à recruter), comment l'expliquer ?

Ce paradoxe tient à l'inadéquation entre l'offre et la demande, qui a elle-même trois causes contre lesquelles nous devons lutter. Il faut qu'il soit toujours plus incitatif de travailler que de ne pas travailler; que les formations correspondent aux besoins d'emplois; que la mobilité ne soit plus un frein.

Nous devons prendre conscience que le chômage recouvre des réalités différentes: il y a plusieurs types de chômage, selon l'âge, la formation, la géographie. Il faut renoncer à ce dévoiement de l'égalité qu'est l'égalitarisme, qui échoue. Face à la diversité des chômeurs, il faut des traitements différenciés qui attaquent chaque cause particulière.

Mais avant toute chose, il faut réhabiliter le travail!

● Comment réhabiliter le travail ?

Il faut sortir de la vision stérile du travail qui aliène. La réconciliation que nous appelons de nos vœux est celle de l'entreprise et des Français, qui impose de renouer avec l'idée d'épanouissement au travail. Regardez ce qu'ont fait les salariés du marché aux poissons de Seattle. S'il est un dur métier, c'est bien celui-là! Eh bien, ils ont révolutionné leur approche, au point d'inventer la « *fish philosophy* », dont le principe de départ est qu'on décide de sa façon de vivre et d'exercer son travail. Certes, on ne choisit pas toujours son travail, mais on peut l'aborder d'une

façon telle qu'une attitude positive permette de réinventer le quotidien.

La responsabilité des entrepreneurs que nous sommes, c'est de créer dans nos entreprises les conditions de ce réenchâtement, de le porter, d'aider chacun à se concentrer sur ce qu'il y a de positif dans son travail, de créer des moyens de le rendre plus épanouissant.

● Que demandez-vous finalement ?

Nous n'attendons pas tout de l'État, sinon de créer un cadre qui favorise les dynamiques propices à l'emploi. Nos propositions vont pour beaucoup dans ce sens. L'approche culturelle que nous appelons de nos vœux commence dès l'école, qui doit porter une vision positive du travail.

Nous, entrepreneurs de CroissancePlus, nous connaissons nos responsabilités: les valeurs qui fondent notre association sont des valeurs humaines fortes, qui posent le principe que la croissance ne se crée et ne se partage qu'en y associant les collaborateurs de nos entreprises. Notre responsabilité, c'est de promouvoir cette vision et cette approche positive du travail.

Chacun, enfin, a la responsabilité d'aborder son travail de façon positive.

De cette façon, nous créons les conditions d'une convergence des intérêts, autour de la croissance et du partage de ses fruits, et du développement de l'emploi: voilà pourquoi nous appelons la réconciliation de nos vœux.

« Deux PME sur
trois affirment
rencontrer
des difficultés
pour recruter. »

NOS PROPOSITIONS

I. Un contrat de travail unique, le CDI agile, pour favoriser les embauches et supprimer les CDD

Les réticences des entreprises à embaucher pénalisent l'économie et l'emploi, et entretiennent la précarité à travers le recours au CDD. Il est donc nécessaire de donner aux entrepreneurs les moyens de lever ces réticences, et de créer plus d'opportunités d'accès à l'emploi.

Ces réticences tiennent d'abord aux contraintes d'un Code du travail « atteint d'obésité¹⁴ », selon la formule de R. Badinter et A. Lyon-Caen. L'accroissement quantitatif (le Code du travail comptait 600 articles en 1974, il en compte 8 000 aujourd'hui) a complexifié et rigidifié les règles.

Selon un sondage daté du 25 novembre 2016¹⁵, 92 % des salariés sont favorables à une simplification du Code du travail et 65 % estiment que cela pourrait faciliter l'emploi. Il y a donc accord sur le constat, qui dessine une possible convergence des intérêts vers une simplification du droit du travail.

Pour atteindre leur objectif central de croissance de leur entreprise, les entrepreneurs veulent créer une nouvelle dynamique : supprimer les CDD et donner au CDI la possibilité d'intégrer des clauses qui en assouplissent les conditions. Ces clauses d'agilité donnent leur chance aux salariés et aux employeurs pour faire ensemble le pari de l'emploi dans la durée.

CroissancePlus propose de transformer les demandeurs d'emploi en « offreurs d'emploi » à travers une clause de pari commun. Le CDI agile, c'est la fin de la frilosité à l'embauche et la fin de la précarité des CDD. C'est une incitation à créer des emplois, un pari sur l'avenir qui construit la confiance entre salariés et entreprises.

1. La clause de pari commun du CDI agile

L'idée est simple : le salarié et l'employeur font ensemble le pari que le CDI sera durable, mais se donnent la latitude, à travers des clauses de rupture prédéfinies prévoyant qu'il puisse cesser, de prendre ensemble le risque de l'embauche. Sans cela, aujourd'hui, pas d'embauche, et demain, un emploi qui n'attend que sa pérennisation si les conditions sont réunies. Pour le salarié, le bénéfice est direct : la fin de la précarité des CDD, avec tout ce qu'ils entraînent comme difficultés diverses (pour obtenir un logement, un crédit, etc.). La clause de pari commun ouvre des opportunités aux salariés tout en leur assurant le maintien des protections : les clauses devront en effet reposer sur des critères et objectifs « mesurables et atteignables ». Elles donnent par ailleurs de la lisibilité à l'entreprise, ne serait-ce que parce que les motifs de la rupture ne seront plus requalifiés ou invalidés par le juge, qui ne contrôlera plus que la conformité de la rupture au motif contractuellement prévu au départ.

2. Moduler la durée du travail

- **Hebdomadaire** : hors cas de dérogation prévu par la loi ou l'accord de branche, la durée minimale hebdomadaire d'un contrat à temps partiel est de 24 heures. Un contrat de travail agile doit pouvoir déroger à cette durée minimale, au moins pour un ou deux contrats par entreprise, ou *a minima* prévoir une montée en charge dérogatoire à la durée minimale.
- **Mensuelle** : le salarié est libre d'organiser son temps de travail comme il le souhaite, de cumuler plusieurs emplois et de gérer son temps libre. À la clé une rémunération minimale garantie.
- **Annuelle** : réintroduire dans le Code du travail la possibilité d'annualiser le temps de travail.

II. Création d'un grand barème unifié de cotisations patronales sécurisant l'ensemble des aides existantes (dont le CICE), allégeant les cotisations salariales et incitant au retour à l'emploi

Selon l'INSEE, une baisse de cotisations patronales équivalente à un point de PIB (soit environ 20 milliards d'euros) entraîne environ 250 000 créations de postes, à un horizon de quatre à cinq ans. Toute baisse des charges, en particulier sur les bas salaires, réduit à plein le coût du travail et favorise les embauches.

Pourtant, tous les dispositifs d'allègements généraux de cotisations sociales patronales qui se sont superposés depuis 1993 ont aujourd'hui pour conséquence de rendre illisibles les taux effectifs de cotisations pour les entreprises comme pour les salariés. Par le jeu des différentes réductions, les taux affichés sur le bulletin de paie ne sont plus en adéquation avec le poids réellement supporté par les entreprises.

CroissancePlus propose d'intégrer l'ensemble des réductions de cotisations patronales dans un barème progressif de cotisations sociales en fonction du niveau de salaire. En effet, les différentes politiques d'allègements poursuivies ont fait du principe de proportionnalité des cotisations une fiction. La barémisation des cotisations patronales s'inscrit donc dans l'objectif de pérennisation des réductions de charges, de stabilité et de lisibilité des prélèvements obligatoires que nous revendiquons.

Le CICE est un dispositif utile dans la mesure où il a contribué, comme les allègements généraux de cotisations, à réduire le coût du travail, mais son administration, le décalage dans le temps de l'avantage fiscal pour les entreprises et l'absence d'effet « haut de bilan » en limitent la portée. C'est pourquoi il est urgent de donner un caractère plus direct au dispositif en transformant le CICE en allègements généraux supplémentaires de charges, qui seront intégrés au barème dans un même souci de lisibilité et de simplification.

Ainsi, les allègements généraux dits « Fillon », la majeure partie de l'enveloppe du CICE ainsi que les allègements de cotisations familiales du Pacte de responsabilité seront intégrés dans le barème sous une

forme cohérente et lisible par tous. La transformation du CICE représentera une baisse de 6 points de cotisations auxquels viendra s'ajouter la réduction de 1,8 point de cotisations familiales du pacte. Le CICE sera conservé sous sa forme fiscale actuelle au niveau du Smic pour continuer à inciter les entreprises à embaucher des salariés peu qualifiés.

Trop souvent, on ne met en avant que la réduction des cotisations sociales patronales pour baisser le coût du travail, favoriser l'embauche et gagner en compétitivité-prix par rapport à nos partenaires européens.

Mais l'idée de réconciliation que nous portons dans l'entreprise et la société doit également se concrétiser par des mesures d'allègements de charges en direction des salariés. La baisse des cotisations salariales permettra très directement une augmentation des salaires nets, ce qui dynamisera le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés tandis qu'elle constituera une incitation au retour à l'emploi.

Nous proposons donc de combiner à la fois les dispositifs existants de réduction des cotisations patronales avec une nouvelle mesure de réduction de 2,6 points de cotisations salariales sur l'ensemble de l'échelle des salaires, ce qui représente une baisse d'environ 13,5 milliards d'euros par an pour tous les salariés.

La mesure serait financée par une hausse de la CSG de 1,2 point, ce qui fera davantage participer les revenus du capital au financement de la protection sociale.

1. Créer un barème unique de cotisations patronales

, progressif en fonction du niveau de salaire. Ce barème intègre à la fois les allègements généraux Fillon jusqu'à 1,6 Smic, le CICE de 1,6 à 2,5 Smic ainsi que les réductions de cotisations familiales du Pacte de responsabilité jusqu'à 3,5 Smic. Au-delà de 3,5 Smic, le taux de cotisation redevient proportionnel.

2. Maintenir le CICE

sous sa forme fiscale actuelle au niveau du Smic.

3. Réduire les cotisations sociales salariales

de 2,6 points sur l'ensemble de l'échelle des salaires. La mesure sera financée par une hausse de 1,2 point de CSG.

III. Faciliter l'accès à la formation pour améliorer l'employabilité

Généralement subi, le chômage devrait être une opportunité pour le salarié d'acquérir les compétences adéquates afin qu'il retrouve le plus rapidement possible un emploi, voire un meilleur emploi grâce aux formations suivies.

Alors que le budget de la formation professionnelle est substantiel (32 milliards d'euros par an, soit 1,6 % du PIB¹⁶), de nombreux rapports¹⁷ soulignent l'insuffisance des résultats.

Un cadre, ou un ingénieur, a deux fois plus de chances qu'un ouvrier d'avoir une formation au cours d'une année : la principale critique est que le système de formation professionnelle français bénéficie davantage aux personnes déjà bien formées. Par ailleurs, c'est dans les grandes entreprises qu'on accède le plus à la formation : 15,5 % des employés d'entreprises de moins de 20 salariés y accèdent contre 51,6 % dans les sociétés de 500 salariés et plus. Le taux d'accès des chômeurs à la formation est de 30 % inférieur à celui des actifs occupés. En d'autres termes : « *La probabilité de bénéficier d'une formation croît avec la qualification initiale, avec la taille de l'entreprise et décroît avec l'âge. Par ailleurs, les salariés en activité bénéficient de formations dans une bien plus large mesure que les demandeurs d'emploi. Cette inégalité dans l'accès à la formation professionnelle soulève la question de la capacité de notre système à offrir les formations aux personnes en ayant le plus besoin*¹⁸. » Ce constat, établi en 2008, est toujours valable aujourd'hui de l'aveu même de la Cour des comptes.

CroissancePlus propose donc des mesures fortes pour ne plus faire de l'accès à l'emploi le premier facteur d'exclusion et pour que salariés et chômeurs bénéficient de formations utiles.

1. Réorienter la formation professionnelle

vers les métiers du futur pour réussir la transition numérique des entreprises. La formation professionnelle a pour vocation d'améliorer l'employabilité des salariés, notamment les plus fragiles d'entre eux, jeunes décrocheurs, salariés sans diplôme ou seniors. Or, la révolution numérique opère un bouleversement sans précédent des métiers et des modes de management. Le télétravail notamment est appelé à se généraliser. 60 % des métiers qui seront exercés en 2030 n'existent pas encore actuellement. Parmi les 10 emplois les plus sollicités de nos jours, aucun d'entre eux n'était exercé en 2004. Un accord national interprofessionnel interviendra pour déterminer dans chaque branche les modalités d'adaptation du plan de formation de l'employeur aux nouvelles compétences transverses exigées par la numérisation de l'économie, ainsi que la prise en charge de périodes de professionnalisation ou de contrats de professionnalisation spécifiques par les OPCA de branche.

2. Favoriser les offres de formation

permettant une reconversion des salariés ou des demandeurs d'emploi dans le numérique, secteur actuellement en tension. La révolution numérique offre d'innombrables emplois (rédacteurs, consultants Web, référents, community manager, web-marketeurs, data scientist) car plus aucun secteur d'activité ne peut se passer du numérique. Le boom du commerce en ligne a également changé la donne. Et afin d'être plus compétitives, les entreprises ont besoin de plus en plus de professionnels orientés vers des solutions Internet. Les métiers du digital assurent une rémunération généralement bonne, même en début de carrière, et des perspectives d'évolution, du fait de la pénurie et de la tension entre offre et demande.

3. Généraliser une offre de formation

en ligne qualifiante et diplômante en levant les verrous actuels qui entravent son développement. Des formations en ligne sont déjà disponibles pour les chômeurs, mais cette piste mériterait d'être amplifiée pour celles qui permettent l'obtention de certifications et même de diplômes afin de faciliter la réorientation des chômeurs et des salariés qui le souhaitent. Pour les jeunes par exemple, un facteur important de succès sera de permettre à ces formations en ligne de délivrer des conventions de stages. Il s'agirait donc de permettre aux formations enregistrées au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) de délivrer des conventions de stages car sont uniquement habilitées aujourd'hui les formations proposant un enseignement effectué en présence des élèves ou des étudiants.

4. Responsabiliser les demandeurs d'emploi

en les orientant systématiquement vers des portails numériques dédiés leur permettant le propre pilotage de leur recherche d'emploi ou de leur reconversion professionnelle. La démarche permettrait à la personne de renseigner son parcours et de se voir fournir par l'opérateur un diagnostic pour élaborer une stratégie optimale de recherche d'emploi, la meilleure formation pour réaliser sa reconversion ou son projet professionnel ou les efforts à faire en matière de mobilité. Le portail lui fournirait également le meilleur background pour comprendre son employabilité (métiers en tension, entreprises qui recrutent, réseaux qui fonctionnent, articles à lire, meilleures formations évaluées et sélectionnées, etc.). Le demandeur d'emploi pourrait davantage se prendre en charge sans besoin de l'intermédiation de Pôle Emploi. Un tel pilotage autoguidé faciliterait en outre le recours au compte personnel d'activité, qui s'inscrit dans la même logique de responsabilité individuelle en fonction des points acquis.

5. Faciliter le recours à l'apprentissage

L'apprentissage est une passerelle indispensable pour l'emploi. Or, aujourd'hui, le système engendre deux effets pervers :

- Le premier est la définition de la rémunération selon l'âge seul, et non selon le niveau de compétence¹⁹. Il en résulte que l'apprenti plus âgé a moins de chances d'être embauché ; et pour les chefs d'entreprise, il existe un surcoût injustifié qui pénalise l'embauche.
- Le second, compte tenu des difficultés d'organisation pour l'entreprise, est que le salaire est aujourd'hui trop élevé au regard du temps de présence : toucher 78 % du Smic en ne passant en moyenne que 66 % de son temps en entreprise représente un différentiel important.

Il faut donc repenser le mode de rémunération pour le rendre plus juste et offrir une vraie incitation à l'embauche.

Nos propositions

▷▷ Adapter la rémunération des apprentis en fonction du diplôme, du métier qui sera exercé et du temps effectif de présence dans l'entreprise (rémunération horaire et non un pourcentage du Smic mensuel).

Aujourd'hui, un apprenti de plus de 21 ans touche 777,31 euros par mois la première année et 894,64 euros la deuxième, indépendamment de sa formation et du temps effectivement passé dans l'entreprise.

▷▷ Assouplir le rythme et la durée de l'alternance, afin de prendre davantage en compte les besoins de l'entreprise. La durée du contrat est en principe de deux ans et peut varier de un à trois ans en fonction des contraintes de la formation.

L'entreprise devrait aussi pouvoir intervenir sur la durée et le rythme.

IV. Favoriser la mobilité pour se rapprocher des bassins d'emploi

Une étude de 2015²⁰ a montré que la mobilité géographique en France concerne davantage les cadres, les célibataires et les jeunes. Comme l'indique un rapport parlementaire²¹, ceci conduit les personnes peu qualifiées à « arbitrer en faveur d'une durée de chômage plus importante plutôt que d'accepter une mobilité ».

Facteur-clé d'adaptation aux évolutions de l'économie, il est donc impératif de renforcer les incitations à la mobilité géographique pour que les rencontres entre ceux qui offrent et ceux qui cherchent un emploi soient fluidifiées.

1. Faire bénéficiaire, en priorité, les demandeurs d'emploi contraints de déménager, des appartements du 1^{er} logement, soit pour accéder à l'achat via le prêt action logement, soit à la location, grâce au parc auquel l'entreprise a accès.

2. Proposer jusqu'à trois mois d'indemnisation chômage supplémentaires au demandeur d'emploi, sans dépasser le plafond d'indemnisation, pour couvrir les surcoûts liés à une mobilité.

V. Améliorer le dialogue social

Sortir du dos-à-dos social passe par la revitalisation du dialogue social dans l'entreprise. Salariés et employeurs doivent pouvoir décider ensemble les règles auxquelles ils entendent se conformer. Dans une économie de l'innovation en constante mutation, la fluidité du dialogue social est la condition *sine qua non* pour que les entreprises s'adaptent rapidement aux changements. Les modèles centralisés d'après-guerre doivent donc être repensés pour démocratiser et faciliter le dialogue social dans les entreprises.

Deux axes sont à développer : il faut d'une part renouveler l'approche institutionnelle du dialogue social en ouvrant l'accès aux élections et en simplifiant les organisations consultatives, afin de renforcer leur poids et leur légitimité. Il faut d'autre part lever les freins à l'embauche que constituent les effets de seuil des institutions représentatives du personnel, chaque seuil entraînant complexité croissante et surcharge de contraintes administratives.

1. Permettre à tout salarié ou syndicat

autonome de se présenter dès le premier tour.

2. Limiter à deux les mandats

syndicaux successifs pour permettre de renouveler les représentants, dans la lignée des nouvelles exigences formulées aux politiques.

3. Imposer aux représentants

des syndicats de passer au moins 50 % de temps de travail effectif dans l'entreprise. Sans cela, il est difficile d'imaginer que le leader joue encore son rôle de représentant tant il s'est éloigné du terrain.

4. Doubler les seuils sociaux

20 salariés pour les délégués du personnel et 100 pour les comités d'entreprise.

5. Fusionner toutes les instances

représentatives du personnel (IRP) à partir de 100 salariés afin d'éviter la superposition d'obligations pour faire de la représentation du personnel un outil d'aide à la performance de l'entreprise.

« Salariés
et employeurs
doivent
pouvoir décider
ensemble les
règles auxquelles
ils entendent
se conformer. »

VI. Plafonner les indemnités prud'homales pour donner de la lisibilité

L'historique des jugements prud'homaux montre que deux affaires similaires peuvent aboutir à des décisions très différentes. Cette incertitude est un problème majeur pour les entreprises : la peur des risques associés au licenciement constitue un frein réel à l'embauche.

Plafonner les indemnités prud'homales ne remettrait pas en cause le principe d'une défense des droits des salariés, ni ne viserait à réduire le caractère dissuasif d'un licenciement. D'ailleurs, des pays réputés pour leur très bonne protection sociale comme la Suède disposent déjà de ce plafonnement. Tout le système pénal fonctionne d'ailleurs de cette façon, avec des peines ou des sanctions maximales encourues.

Il s'agit simplement de protéger les PME du caractère aléatoire que peut parfois revêtir un jugement aux prud'hommes en leur donnant de la lisibilité sur le niveau maximal du coût du licenciement. De nombreux entrepreneurs de CroissancePlus ont témoigné avoir fait l'expérience d'un jugement qui aurait pu faire vaciller l'équilibre de leur entreprise.

Plafonner les indemnités prud'homales

afin de supprimer le risque d'un coût exorbitant :

- ancienneté du salarié dans l'entreprise inférieure à deux ans : maximum trois mois de salaire ;
- ancienneté d'au moins deux ans et de moins de cinq ans : maximum six mois de salaire ;
- ancienneté d'au moins cinq ans et de moins de dix ans : maximum neuf mois de salaire ;
- ancienneté d'au moins dix ans et de moins de vingt ans : maximum douze mois de salaire ;
- ancienneté d'au moins vingt ans : maximum quinze mois de salaire.

VII. Inciter à sortir du chômage

Les indemnisations ne doivent donc pas conduire à rendre le chômage économiquement plus intéressant que l'emploi. Pour rétablir l'intérêt économique du travail, CroissancePlus identifie deux points à repenser :

- **La durée d'indemnisation** : plusieurs études démontrent que le système français n'optimise pas le retour à l'emploi. Par exemple, une étude de l'Institut des politiques publiques démontre qu'en passant la durée d'indemnisation de 7 à 15 mois, la période moyenne de chômage augmente de 28 %. Autrement dit, lorsque la durée possible d'indemnisation augmente, la durée de chômage augmente également. Plus inquiétant encore, cet allongement de la durée de chômage ne s'accompagne pas d'une amélioration de la qualité de l'emploi retrouvé.
- **L'aide au retour à l'emploi** : pour inciter à la reprise d'un emploi, il paraît juste et nécessaire que cela n'entraîne pas de baisse de revenus par rapport à l'inactivité. CroissancePlus propose d'instaurer un complément de revenu qui éviterait ce type de situation et qui offrirait à la personne une phase de transition entre son ancienne et sa nouvelle rémunération.

1. Publier les décrets d'application de la loi de 2008 posant les critères et les conditions de ce qu'est une offre raisonnable d'emploi.

2. Fixer la durée d'indemnisation à 12 mois à taux plein, sans toucher au plafond d'allocations, puis instaurer une dégressivité sur les 12 mois suivants.

3. Permettre aux personnes bénéficiaires de l'assurance chômage qui retrouveraient un emploi d'utiliser le montant restant de leurs droits pour compenser les éventuelles différences de revenus entre l'ancien emploi et le nouveau.

4. Rendre les revenus du travail supérieurs aux revenus de la solidarité. Pour cela, casser les effets de seuils des allocations sociales qui sont un frein à la reprise d'un emploi déclaré en supprimant le système des allocations par tranches de revenus et en le remplaçant par un système d'allocations linéairement dégressives en fonction des revenus.

VIII. Développer et protéger le travail indépendant

Notre pays compte aujourd'hui 3 millions de TPE et PME et 570 000 nouvelles entreprises chaque année. La révolution numérique offre un terrain fertile au développement de l'esprit d'entreprendre. Cette volonté d'entreprendre représente une opportunité majeure en termes d'activité et d'emploi.

Lors de son lancement en 2009, le statut d'autoentrepreneur a immédiatement connu un grand succès, signe qu'il répondait à un vrai besoin. 40 % des autoentrepreneurs sont d'anciens chômeurs.

Pourtant, entre 2014 et 2015, le nombre d'immatriculations a chuté de 21,2 %, car le statut d'autoentrepreneur comporte aujourd'hui de nombreux risques, et son attractivité faiblit :

- Une fragilité du statut pour de nombreuses personnes : ses revenus sont souvent très faibles (en 2012, et après trois ans d'activité, 90 % tirent un revenu inférieur au Smic²²), avec une protection sociale peu satisfaisante.
- Un risque de voir la relation entre un autoentrepreneur et une société requalifiée en contrat de travail par le juge.

Constatant que les opportunités offertes par le statut d'autoentrepreneur sont aujourd'hui limitées par des risques pesant aussi bien sur l'indépendant que sur l'employeur, CroissancePlus en appelle à la conception d'un cadre ambitieux pour l'entrepreneuriat.

CroissancePlus entend réconcilier le statut d'autoentrepreneur avec l'entreprise et avec les exigences légitimes de protection de l'indépendant.

1. Supprimer le risque de requalification

en CDI en introduisant une présomption irréfragable de travail indépendant.

2. Rééquilibrer les relations

entre l'autoentrepreneur et son donneur d'ordre. Si l'autoentrepreneur considère que son donneur d'ordre ne respecte pas ses obligations contractuelles en abusant de son lien de dépendance économique, il pourrait rompre unilatéralement le contrat d'entreprise qui le lie par une clause résolutoire assortie d'une indemnisation.

3. Augmenter le degré de protection sociale

et la portabilité des droits en fonction du degré de dépendance économique. Si l'entreprise-client représente plus de 30 % du chiffre d'affaires de l'autoentrepreneur, elle doit lui garantir une prime progressive, atteignant son taux maximal si l'entreprise atteint ou dépasse les 80 % du chiffre d'affaires de l'autoentrepreneur.

Cette prime doit permettre à l'autoentrepreneur de s'assurer un socle de protection sociale (santé, prévoyance, chômage) et de développer son employabilité (formation). L'entreprise-client pourrait par exemple prendre à sa charge le paiement de la contribution-formation de l'autoentrepreneur au prorata de la durée du contrat.

FINANCEMENT

FACILITER LE FINANCEMENT
DES ENTREPRISES

En France, les entreprises ont souvent des difficultés à se financer.

CroissancePlus entend proposer des moyens pour mieux drainer l'épargne des Français vers l'économie productive, et contourner l'obstacle de la contrainte bancaire.

L'épargne des Français est abondante (en 2015, selon la Banque de France, elle s'élevait à 4 460 milliards d'euros, dont 700 milliards d'euros d'épargne réglementée (livrets, PEL et PEP) et 1 400 milliards d'euros placés dans l'assurance vie²³), mais elle n'est pas assez orientée vers les entreprises.

CETTE SITUATION
PÉNALISE CEUX QUI
INNOVENT ET PRENNENT
DES RISQUES.

Compte tenu des règles prudentielles mises en œuvre pour sécuriser le système bancaire, les banques privilégient les prêts à des entités disposant de fonds propres importants et de solides garanties (immobilières notamment). Les PME et ETI

de croissance souhaitant se développer par l'innovation apparaissent en comparaison trop risquées aux yeux des financeurs potentiels. Malgré des taux parmi les plus bas d'Europe²⁴, de nombreux entrepreneurs peinent ainsi à trouver des financements : 17 % des PME et 31 % des TPE qui en ont fait la demande n'ont pas obtenu leur crédit de trésorerie durant le 3^e trimestre 2016²⁵.

Cette situation pénalise ceux qui innovent et prennent des risques. Pour y remédier, il est nécessaire de trouver de nouvelles voies de financement. Cette diversification est d'ailleurs recommandée dans le rapport de M. Villeroy de Galhau²⁶. Elle implique un soutien de l'État aux formes nouvelles que sont le financement participatif, le crédit interentreprises, le prêt privé, etc. et la possibilité de faciliter le recours à des garants. Elle induit également une mobilisation de l'épargne dormante pour le financement de projets à fort potentiel. Ceci passe par des incitations fiscales (PEA notamment) et par une adaptation des règles de prêts entre entreprises permise par la loi Macron. À titre d'exemple, la trésorerie cumulée des entreprises du CAC 40 atteignait 25,8 milliards d'euros en 2015²⁷ (+ 30 % en dix ans).

La logique d'ensemble est double : il s'agit d'une part de faciliter les moyens de financement des PME et, d'autre part, de rendre plus fertile l'environnement dans lequel elles évoluent, en renforçant le rôle du médiateur du crédit comme garant de la bonne conduite des opérations. Comme pour la fiscalité, il est impératif de mettre en place des mesures « *diminuant l'incertitude des entrepreneurs – dont la simplification et la stabilisation des règles –, et accroissant leurs perspectives de rentabilité*²⁸. »



ENTRETIEN AVEC CÔME MORGAIN

ASSOCIÉ-GÉRANT D'EUROLAND M&A

● **Dénoncer la difficulté des entreprises à se financer, n'est-ce pas un serpent de mer ?**

Le problème n'est en effet pas nouveau. Bien qu'avec des montants d'argent disponibles importants, les difficultés à trouver des financements sont récurrentes lorsque les caractéristiques du projet en demande ne rentrent pas dans les grilles de lecture des prêteurs et des investisseurs traditionnels. Les blâmer est inutile, mais il faut trouver des moyens de contourner ces « incompatibilités » dont les conséquences sont très négatives pour l'économie. Les projets qui ne sont pas considérés sont notamment ceux qui n'offrent pas de contrepartie tangible : il est plus facile d'emprunter dans l'immobilier, et plus complexe pour tout ce qui est immatériel et pourtant clé pour les entreprises, comme un projet de R&D ou de développement commercial.

Nous sommes donc confrontés à une situation paradoxale : il y a beaucoup d'argent disponible, mais il n'est pas orienté vers l'économie des entreprises et la prise de risque.

● **Quel est cet argent disponible et comment le mobiliser ?**

L'argent disponible est dans les entreprises et chez les Français. Côté entreprises, nous voulons élargir le périmètre de la loi Macron permettant le prêt interentreprises. Pourquoi le cantonner à celles ayant déjà un lien économique, au risque d'ailleurs de renforcer la dépendance de l'un des partenaires ?

Côté particuliers, nous voulons permettre aux Français de s'investir personnellement dans des projets comme le crowdfunding ou le crowdlending, en levant les plafonds que nous considérons comme restrictifs. Aussi, pourquoi ne bénéficieraient-ils pas du régime fiscal incitatif de l'assurance vie ?

● **Comment lever les incompatibilités ?**

Nos propositions sont très concrètes : par exemple, de nombreux entrepreneurs disent avoir des investisseurs prêts à les suivre, mais à condition qu'un de leurs pairs ait pris l'initiative d'investir en premier... Pour lever ce frein du premier investisseur, nous préconisons un mécanisme simple de tiers de confiance : il s'agit de débloquer les freins et de créer de la confiance.

● **Vous prônez un changement culturel, est-ce possible ?**

Oui, nous voulons réconcilier les Français avec l'économie et leur donner envie de s'impliquer dans la vie de nos entreprises. Oui, nous voulons permettre aux Français d'être partie prenante au développement des entreprises s'ils le décident en en faisant un maillon essentiel de la chaîne de financement soit en tant que prêteurs, soit en tant qu'investisseurs.

Nous sommes entrés dans une époque où chacun réclame plus d'autonomie et de responsabilité. Allons-y ! Et prenons ensemble le pari de la croissance et de l'emploi en aidant nos entreprises à grandir !

« Nous voulons
réconcilier
les Français avec
l'économie et leur
donner envie
de s'impliquer
dans la vie de
nos entreprises. »

NOS PROPOSITIONS

I. Réduire les délais de paiement

Depuis quelques années, le respect des délais de paiement a connu certaines avancées, avec la création d'un Observatoire des délais de paiement en 2006, la loi de modernisation de l'économie (dite « LME ») en 2008 ou la création de la Médiation des relations interentreprises et de la sous-traitance en 2010. Ces initiatives ont permis des progrès réels mais modestes, le retard moyen s'établissant en 2016 à 11,8 jours pour les PME²⁹.

Ce mouvement doit être renforcé pour que les améliorations soient plus importantes : les délais de paiement sont encore entre 50 et 100 % plus longs en France que dans la moyenne européenne³⁰. Les retards concernent deux tiers des entreprises, causent 25 % des faillites des PME-TPE³¹ et représentent une perte de 16 milliards d'euros par an³².

Cette situation pèse lourdement sur la compétitivité de nos entreprises et sur leur capacité à investir et à embaucher.

1. Fixer le début effectif d'une prestation, formalisée par une notification par mail, comme déclencheur du délai de 60 jours, sans attendre l'émission d'un bon de commande.

2. Doter le médiateur des entreprises de moyens complémentaires afin d'être le recours privilégié au service de toutes les PME du territoire.

3. Réduire en trois ans la durée légale de paiement, en passant de 60 à 30 jours.

4. Étendre les délais de paiement légaux aux marchés publics.

II. Varier les sources de financement

Les règles prudentielles imposées au système bancaire ont rendu plus difficile le financement des entreprises de croissance ayant, par leur nature innovante, un risque inhérent important. Si des solutions alternatives existent déjà, l'accès à de nouvelles sources de financement est aujourd'hui restreint par la réglementation. Afin d'adapter notre modèle aux exigences d'une économie de l'innovation, les entrepreneurs de CroissancePlus proposent deux axes de réforme majeurs : le crédit interentreprises et le financement participatif.

Faciliter le crédit interentreprises

Effective depuis l'année dernière, la loi Macron a ouvert la possibilité pour les entreprises de pratiquer le prêt interentreprises. Cette mesure permet aux grands groupes de soutenir leurs sous-traitants, notamment dans le financement de leur trésorerie.

Pourtant, la condition légale de « lien économique » qui doit lier l'entreprise prêteuse à l'emprunteuse comporte deux principaux défauts :

- Le risque d'abus de position dominante. En dehors de certains secteurs bien particuliers (l'aéronautique par exemple), le lien économique qui doit exister entre les deux entreprises co-contractantes peut entraîner un abus de dépendance économique.
- La limitation drastique du périmètre de la mesure. Alors que de nombreuses PME ont des difficultés à financer leurs besoins en fonds de roulement, il est dommage de limiter l'accès à la trésorerie excédentaire des grandes entreprises.

Alors que les entreprises du CAC 40 ont reconstitué d'importantes réserves de liquidités et que de nombreux entrepreneurs peinent à se financer, il faut renforcer les liens entre les acteurs de notre économie, quelle que soit leur taille. La synergie permise par la solidarité entre grandes et petites entreprises ouvre de réelles perspectives.

1. Élargir le champ d'application de la loi Macron en supprimant la condition de lien économique dans le crédit interentreprises.

2. Donner au médiateur des entreprises le rôle d'éditer une charte des bonnes pratiques de prêt et d'incarner le recours en cas de mauvaise pratique.

Libérer et structurer le financement participatif

La désintermédiation du financement est actuellement en plein développement, mais elle ne touche le plus souvent que les grandes entreprises, ou les PME intégrées à un écosystème dynamique, comme en Île-de-France.

Les techniques de financement participatif, que ce soit en fonds, en dette ou en don, croissent aujourd'hui fortement. Après deux ans d'existence, les fonds collectés se sont élevés à 296,8 millions d'euros en 2015, dont 196,3 millions d'euros en prêt, soit plus de 65 % du total de la collecte³³.

Le développement de ces outils est limité par trois facteurs principaux. D'abord, il faut reconnaître la méconnaissance des investisseurs et des bénéficiaires potentiels : 44 % des Français ne connaissent pas le crowdfunding³⁴. Ensuite, le régime fiscal de ces outils reste moins attractif pour les investisseurs et les prêteurs épargnants que d'autres dispositifs plus courants, notamment l'assurance vie. Enfin, la réglementation excessive des montants investis en crowdlending, très largement injustifiée au regard des normes européennes, est également problématique, même si le plafond des montants investis a été porté à 2,5 millions d'euros en 2016.

1. Favoriser le financement participatif

des entreprises, en déplaçant le crowdfunding et le crowdlending, aujourd'hui limités à 2,5 millions d'euros de collecte par projet.

2. Encourager les Français à devenir prêteurs

, en alignant sur le régime fiscal de l'assurance vie les montants investis dans la dette des entreprises via les plateformes de crowdlending, pour donner au grand public un regard neuf sur d'autres possibilités d'épargne que l'assurance vie³⁵.

FOCUS FINANCEMENT PARTICIPATIF

NICOLAS LESUR, FONDATEUR ET DIRECTEUR GÉNÉRAL D'UNILEND

Le financement participatif connaît-il un réel engouement ?

Alors que le financement participatif, notamment sous forme de don, est né il y a une dizaine d'années, le développement de vrais outils de financement à destination des entreprises est amorcé en France depuis environ deux ans. Cet essor a deux raisons principales. Premièrement, la possibilité offerte par internet et les réseaux sociaux d'avoir accès à l'information et d'effectuer des transactions en ligne à moindres frais, y compris pour des petits montants. Deuxièmement, l'aspiration des particuliers à reprendre la main sur le financement en général et sur leurs investissements en particulier, spécialement depuis la crise financière de 2008.

Que représente le financement participatif dans l'économie ?

Ce mode de financement étant récent, les montants levés sont modestes en valeur absolue, même s'ils doublent chaque année. Mais dans certains secteurs, le crowdfunding et le crowdlending sont déjà bien installés. C'est le cas pour les start-up, pour la promotion immobilière, ou encore pour le financement des besoins en fonds de roulement des petites et moyennes entreprises.

Comment expliquer l'intérêt des entreprises à recourir à cet outil ?

Le financement participatif répond en partie au problème de la « vallée de la mort », que le financement classique n'était pas en mesure d'adresser. Idem pour le BFR des petites et moyennes entreprises, qui ont souvent du mal à obtenir des prêts de trésorerie. Le financement classique de l'économie est conçu pour une société industrielle qui repose sur des investissements matériels. Aujourd'hui, nous sommes dans une société de services où les investissements des entreprises sont de plus en plus immatériels. La souplesse du financement participatif répond à cette évolution.

Pour l'épargnant ou l'investisseur, quel peut être l'intérêt de se tourner vers le financement ou le prêt participatif ?

Tous les Français ne sont pas en mesure de prendre des risques sur leur épargne. Mais une partie plus aisée d'entre eux est capable d'en assumer les risques et la responsabilité si cela a du sens, si cela leur est clairement expliqué, et si ce risque est contrebalancé par une rémunération adaptée.

III. Libérer le PEA pour faire de la France un pays d'investisseurs

Au moment où les investissements sont timides et prudents, la mise à disposition des 4 460 milliards d'euros d'épargne des Français représenterait une réelle opportunité.

Les dispositions législatives pour amener une partie de cette épargne à financer les entreprises ont été nombreuses et souvent décevantes. Le PEA-PME n'a drainé que 580 millions d'euros au lieu des 1 à 2 milliards d'euros espérés, faute d'une incitation fiscale adéquate.

La plus grosse partie de l'épargne des Français est placée dans des véhicules peu risqués (livrets réglementés, assurance vie) qui financent principalement la dette publique ou la construction de logements.

Pour utiliser plus efficacement cette épargne disponible et stimuler davantage l'investissement dans les entreprises, CroissancePlus propose un dispositif unique, simple, lisible et efficace : il faut libérer le PEA.

1. Fusionner le PEA et le PEA-PME et augmenter le plafond du PEA à 500 000 euros par personne physique et à 1 million par couple.

2. Rendre le PEA déclaratif, et pas seulement bancaire. Le PEA est notifié dans la déclaration de revenus annuelle, et le contrôle se fait a posteriori³⁶.

3. Réintégrer l'ensemble des dividendes issus des participations non cotées dans le PEA.

4. Permettre de loger jusqu'à 25 % des parts d'une même entreprise dans le PEA, même si la personne détient plus de 25 % de l'entreprise.

« Nous sommes dans une société de services où les investissements des entreprises sont de plus en plus immatériels. »

IV. Créer un statut de « tiers de confiance »

Alors que depuis plusieurs mois, les banques et les investisseurs disposent de fonds importants, le besoin de financer l'immatériel (l'innovation, les salaires ou même les dépenses de marketing) est insuffisamment couvert.

Plusieurs dispositifs ont tenté de résoudre ce problème, et notamment « le prêt croissance » de la BPI, ou encore les garanties mises en place par le Fonds européen d'investissement. Cependant, pour les TPE et les PME, financer l'immatériel relève souvent du casse-tête.

Le second besoin insuffisamment couvert concerne les levées de fonds entre 5 et 10 millions d'euros, qui laissent de côté en France les entreprises qui n'ont pas encore confirmé le succès de leurs business model.

Cette aversion au risque se traduit souvent en pratique par le refus d'investir en premier dans un projet.

Créer un statut de « tiers de confiance », qui permettrait à des institutions ou à des personnes physiques de se porter garantes pour un projet.

Ce « tiers de confiance » viendrait apporter sa garantie préalablement à une levée de fonds, en s'investissant dans un projet qu'il ne peut pas financer directement, quelle qu'en soit la raison.

V. Diriger la commande publique vers les PME

La commande publique représente chaque année environ 200 milliards d'euros, soit 10 % du PIB. Il s'agit donc d'un levier considérable pour le développement économique, qui pourrait être mieux utilisé.

La grande complexité administrative constitue un premier obstacle : la France compte 132 652 autorités contractantes compétentes pour la passation de marchés publics quand l'Allemagne en compte 30 000, le Royaume-Uni 5 000 et la Suède 3 700. Ce système illisible accroît le nombre de règles applicables.

À cela s'ajoutent des procédures dans l'ensemble très longues : entre la publication de l'offre et l'attribution du contrat, le délai moyen est de 92 jours en France contre 58 en Allemagne et 62 en Suède³⁷.

Ces lourdeurs, que les grands groupes savent gérer, sont autant de difficultés et de barrières pour les PME qui biaisent de fait les appels d'offres.

Pour que les PME puissent également bénéficier de la commande publique, pour que le tissu social local soit redensifié, CroissancePlus propose une version française du « small business act » américain.

Adopter un « small business act » à la française ou à l'européenne :

- Jusqu'à 100 000 euros : allouer aux PME un délai pendant lequel l'appel d'offres leur est réservé. Si aucune proposition n'est acceptée à l'issue de cette période, l'appel d'offres est élargi.
- Entre 100 000 et 500 000 euros, quand seuls les grands groupes sont en capacité de répondre, obliger l'administration à réserver une part du marché aux PME (allotissement).
- Pour les marchés de plus de 500 000 euros remportés par des grands groupes, reprendre les dispositions du « small business act » américain rendant obligatoire la présentation d'un plan de sous-traitance incluant des PME.

FISCALITÉ

**UNE FISCALITÉ QUI FAVORISE
L'ENTREPRENEURIAT**

L'échec actuel du modèle français tient à un paradoxe : une fiscalité et des dépenses publiques élevées qui laissent subsister chômage et pauvreté. La pression fiscale se résume en un chiffre : les recettes fiscales atteignent 45,2 % du PIB, contre 34,4 % en moyenne dans les 29 autres pays de l'OCDE.

De fait, les rapports sur la fiscalité française se suivent et les constats se succèdent : « complexité », « lourdeur », « instabilité »... pénalisent l'économie en créant de l'incertitude, car elles réduisent la lisibilité de l'impôt et ne permettent pas un investissement optimal dans l'économie. Complexité, d'abord. Dans son rapport intitulé « Simplifier la collecte des prélèvements versés par les entreprises³⁸ », la Cour des comptes estime que la complexité fiscale est doublement préjudiciable. À l'État d'abord : sur les 233 prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises, 8 concentrent 85,6 % des recettes, tandis que la collecte de 96 autres, rapportant chacun moins de 100 millions d'euros, coûte 2,5 milliards. Côté entreprises, les premières victimes de ce « maquis fiscal³⁹ » sont les PME et les ETI : « *Plus le chiffre d'affaires est faible, plus le rapport entre le coût pour l'entreprise et le chiffre d'affaires est élevé* », note Christian Charpy, conseiller maître à la Cour des Comptes.

L'ATTRACTIVITÉ FISCALE
D'UN PAYS EST
UN CRITÈRE DÉCISIF POUR
LES INVESTISSEURS.

Instabilité, ensuite, que la Cour décrit comme un facteur aggravant de la complexité. Elle note : « *Entre 2005 et 2014, le taux et les modalités de paiement de l'impôt sur les sociétés et les dispositions applicables à la transmission et à la pérennité de l'entreprise ont été modifiés à 12 reprises, le crédit d'impôt recherche et la taxation des plus-values à 11 reprises.* » Lourdeur, enfin, entre une taxation du capital championne du monde avec un taux de 46,9 %⁴⁰ et un taux d'impôt sur les sociétés de plus de 10 points supérieur à la moyenne de l'UE (33,3 % contre 22,8 %⁴¹). Par ailleurs, la France cultive sa spécificité en étant le seul pays à maintenir un dispositif d'ISF⁴², souvent critiqué pour son inefficacité et ses dommages collatéraux pour le financement de l'économie. Selon un rapport de France Stratégie : « *la fiscalité du capital tend à favoriser plutôt l'investissement immobilier que la prise de risque dans l'économie productive*⁴³ ».

Dans l'économie ouverte et mondialisée, l'attractivité fiscale d'un pays est un critère décisif pour les investisseurs. Il ne s'agit pas de se jeter dans une course au moins-disant fiscal, mais d'envoyer des signaux clairs et positifs par une fiscalité qui incite à l'investissement et qui soit favorable à la prise de risque. Il ne faut pas atteindre des taux démesurément plus élevés que ses voisins et veiller au rendement de l'impôt par son assiette plutôt que par ses taux. Forts de ces constats, les entrepreneurs de CroissancePlus soulignent l'urgence de réorienter la politique fiscale française autour de deux principes directeurs : d'une part, faire converger les intérêts des employeurs et des salariés, par un partage de la valeur ajoutée plus juste ; d'autre part, donner à la fiscalité française de la lisibilité et de la stabilité. À l'heure du Brexit, la France doit se positionner en envoyant des messages clairs à tous les créateurs de valeurs qui souhaiteront changer d'implantation.



ENTRETIEN AVEC JÉRÉMIE JEAUSSERAND

AVOCAT ASSOCIÉ CHEZ JEAUSSERAND AUDOUARD

● Les propositions fiscales de CroissancePlus ne se résument-elles pas à moins d'impôt ?

Les entrepreneurs de CroissancePlus ont fait un constat : en dépit d'un niveau de prélèvements obligatoires parmi les plus élevés des pays développés, la France ne lutte pas mieux que les autres contre le chômage et la pauvreté. Bien au contraire ! Pourquoi ? Les raisons sont multiples, mais la lourdeur, l'instabilité et la complexité de son système fiscal figurent en bonne place. Cette situation a également pour conséquence un taux de croissance plus faible que celui de ses principaux partenaires européens. La France est la meilleure illustration du « Trop d'impôt tue l'impôt ». Il serait beaucoup plus efficace de limiter les prélèvements obligatoires afin de relancer l'activité et d'augmenter de fait les rentrées fiscales et sociales. Mais le niveau d'imposition n'est pas le seul objectif de CroissancePlus ; ce qui manque aux entrepreneurs, c'est de la lisibilité et de la simplicité. La complexité du système fiscal est une source de contentieux néfaste à la confiance et à l'investissement. Il faut également ancrer le principe de non-rétroactivité des lois fiscales, trop souvent battu en brèche ces dernières années.

Bref, ce que veut CroissancePlus n'a rien de caricatural : nous voulons que la France entre dans la moyenne de l'OCDE et que cesse l'instabilité législative en matière fiscale et sociale.

● Est-ce pertinent de demander des baisses fiscales dans le contexte budgétaire actuel ?

Par son niveau souvent confiscatoire, la fiscalité française engendre de multiples stratégies de contournement : au lieu de se concentrer sur la création de valeur et le développement de leur activité, les entreprises tentent de retrouver un niveau de

prélèvement acceptable et cohérent avec leurs besoins d'investissement. En redonnant de l'élan à l'économie française, une réforme fiscale telle que celle proposée par CroissancePlus ne diminuera pas les recettes de l'État, au contraire.

Et puis il serait quand même paradoxal que l'argument des déficits, fruits de la mauvaise gestion publique passée, serve de prétexte pour ne rien changer !

● Quelles sont les propositions phares de CroissancePlus ?

CroissancePlus plaide pour la réconciliation des Français avec les entreprises, des salariés avec les actionnaires. Pour cela, nous proposons des mesures qui visent à mieux partager la valeur ajoutée créée par les entreprises. Tout euro reversé aux salariés bénéficie à la croissance de l'économie française et crée un cercle vertueux au profit de tous.

● Et la suppression de l'ISF fait-elle partie de la réconciliation ?

CroissancePlus a toujours eu une approche pragmatique des différents sujets abordés, dans un seul objectif : que la France réussisse. Il faut dépasser les clichés et les symboles. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise mesure, d'impôt juste ou injuste. Il n'y a que des dispositifs qui favorisent l'économie et des dispositifs qui l'handicapent. Et force est de constater que l'ISF fait partie des mesures qui détruisent de la valeur pour le pays. En étant un des seuls pays à avoir un tel impôt qui aboutit parfois à un taux de prélèvement de 75 %, on va à l'encontre des intérêts de l'économie française en faisant fuir investisseurs et entrepreneurs. Il est temps de cesser les querelles dogmatiques ; l'enjeu est que la France redevienne un pays attractif pour tous les investisseurs et qu'elle retrouve un taux de croissance digne de son potentiel.

« Par son
niveau souvent
confiscatoire,
la fiscalité française
engendre de
multiples stratégies
de contournement. »

NOS PROPOSITIONS

I. Encourager le partage de la valeur et renforcer la convergence des intérêts entre employeurs et salariés

Lors de la création de CroissancePlus, il y a vingt ans, les entrepreneurs fondateurs s'étaient retrouvés autour de plusieurs valeurs cardinales. L'une d'elles était la promotion du partage de la valeur au sein de l'entreprise. Aujourd'hui, la répartition des fruits de la croissance est devenue une condition d'adhésion à CroissancePlus, car la motivation des salariés est un élément fondamental de la réussite des entreprises.

Encourager l'actionnariat salarié

La loi Macron a redonné en 2015 un régime fiscal favorable aux attributions gratuites d'actions (AGA), principal outil d'actionnariat salarié à disposition des entreprises de croissance. Alors que la législation fiscale a privé d'intérêt le recours aux stock-options depuis 2012, cette incitation fiscale était devenue nécessaire : dans un contexte de compétition mondiale, retenir et attirer les talents est primordial, car ils font la compétitivité et la croissance de nos entreprises. De nombreux entrepreneurs de CroissancePlus ont en effet témoigné avoir vu s'échapper leurs employés à fort potentiel – principalement des ingénieurs et des développeurs – vers la Silicon Valley où les rémunérations sont bien supérieures. Cette mesure permettait également aux salariés impliqués et performants de voir leurs efforts plus justement récompensés, à la fois financièrement et symboliquement. Elle constitue enfin un facteur améliorant le dialogue social puisqu'elle réduit la verticalité des rapports hiérarchiques et participe à la convergence des intérêts.

Malheureusement, comme souvent en France, la continuité a fait défaut et la dynamique enclenchée a été arrêtée à l'occasion des discussions budgétaires du projet de Loi de Finances pour 2017 où les parlementaires ont décidé d'augmenter significativement la fiscalité des actions gratuites. Cette mesure aurait été décidée pour éviter que ce régime ne déguise des rémunérations dans les sociétés cotées en les soustrayant au régime de droit commun. La méfiance du législateur vis-à-vis de la perversion potentielle d'une bonne mesure a donc abouti à la neutralisation partielle de cette mesure.

Convaincus que l'entreprise de demain doit repenser les relations employeur-salariés en unissant toutes les forces et les intérêts dans un but commun, les membres de CroissancePlus défendent l'idée du partage de valeur dans l'entreprise. Ce principe est un enjeu majeur pour les salariés et les PME et ETI ayant besoin de collaborateurs qualifiés.

1. Pour le régime fiscal et social des actions gratuites, revenir au dispositif initial de la loi Macron.

2. Coupler les attributions d'actions gratuites aux dirigeants à l'attribution d'un minimum d'actions gratuites à l'ensemble des salariés. Chaque tranche d'actions gratuites du plan réservée aux dirigeants (20 %) déclenchera l'attribution d'une tranche de 10 % aux salariés.

3. Pour les entreprises de moins de 7 ans, passer la contribution patronale des attributions d'actions gratuites à 10 %.

4. Déverrouiller les plafonds du régime des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) : permettre aux entreprises de plus de 15 ans de distribuer des BSPCE et porter la limite de capitalisation boursière à 500 millions d'euros.

Redynamiser l'intéressement et la participation par une réforme du forfait social

Le forfait social, appliqué depuis 2009, est une contribution patronale créée pour réduire le déficit de la Sécurité sociale. Il vise toutes les rémunérations non soumises aux cotisations sociales participant à la CSG. Ses recettes ont connu une croissance stupéfiante, passant en sept ans de 280 millions d'euros à 4,75 milliards. Ce rendement tient à l'élargissement de son assiette et à l'accroissement de ses taux : il s'appliquait sur 16 milliards d'euros de rémunérations en 2009 contre 30 milliards aujourd'hui, et ses taux, passés de 2 à 8 % entre 2009 et 2012, atteignent désormais 20 % !

CroissancePlus dénonce les effets néfastes de cette augmentation brutale qui a pour effet direct de réduire le revenu des salariés : les entreprises ont maintenu leurs versements mais le montant net des sommes reçues par les salariés a diminué. On estime qu'environ 10 millions de salariés auraient été victimes de l'augmentation. Il s'agit donc d'un signal très négatif pour le partage de la valeur en entreprise puisqu'il rend moins attractifs l'intéressement et la participation.

La loi Macron (2015) a permis quelques progrès substantiels en mettant en place des taux réduits dans deux situations :

- Un taux réduit de 16 % est prévu en cas de placement des sommes issues de l'intéressement, de la participation et de l'abondement sur le PERCO sous réserve de deux conditions⁴⁴.
- Un forfait social à 8 % sur la participation et l'intéressement pour les TPE mettant en place pour la première fois un dispositif d'épargne salariale⁴⁵.

CroissancePlus souhaite accélérer le mouvement enclenché en rétablissant un niveau de prélèvement qui ne pénalise pas les salariés et incite au partage de la valeur au sein de l'entreprise.

Cette mesure permettra de rendre leur attrait à ces mécanismes populaires et de les diffuser dans de plus petites entreprises, pour qu'un grand nombre de collaborateurs puissent bénéficier des opportunités économiques dont profite leur entreprise.

Exclure de l'assiette du forfait social la participation, l'intéressement, le versement volontaire des salariés et l'abondement de l'employeur.

« L'entreprise
de demain
doit repenser
les relations
employeur-
salariés en
unissant toutes
les forces et les
intérêts dans un
but commun. »

Sortir de l'impasse sur la rémunération des dirigeants en rééquilibrant le pouvoir entre le manager et l'actionnaire

Certaines dérives liées aux mécanismes de fixation de la rémunération des dirigeants montrent que le sujet est devenu trop sensible pour qu'on en laisse la responsabilité exclusive aux seuls conseils d'administration (CA), l'assemblée générale (AG) des actionnaires ne se prononçant aujourd'hui qu'à titre consultatif.

Depuis le premier rapport Viénot de 1995 sur le gouvernement d'entreprise, cela fait plus de vingt ans que la question empoisonne le débat public. Il faut enfin sortir de l'impasse en revenant à un système simple, lisible et juste qui redonne le pouvoir de décision à l'actionnaire.

CroissancePlus est donc favorable à la mise en place d'un cadre général pour fixer les critères de la rémunération des dirigeants. Et le gouvernement est dans son rôle s'il intervient comme régulateur.

Il faut donc clarifier en posant un principe clair : c'est au propriétaire de l'entreprise de décider afin d'éviter d'éventuelles dérives.

C'est pourquoi CroissancePlus demande que la fixation des critères de rémunération relève de la souveraineté pleine et entière de l'AG des actionnaires. Le vote de l'AG sur les principes de rémunération des mandataires sociaux doit s'imposer au CA. Mais il faut en revanche que l'actionnaire demeure totalement libre pour fixer la politique des rémunérations dans l'entreprise et surtout que la procédure retenue reste simple et lisible.

1. Instaurer le vote décisionnel *ex ante* de l'AG des actionnaires sur les propositions du CA en matière de politique des rémunérations dans l'entreprise.

2. Mettre en place le vote décisionnel *ex post* de l'AG des actionnaires sur les propositions du CA en matière de rémunérations individuelles des dirigeants mandataires sociaux.

3. Plafonner la portion de capital attribuable aux dirigeants mandataires sociaux (sous forme de stock-options ou d'actions gratuites), sauf si le plan d'attribution profite à l'ensemble des salariés, soit sous forme d'une offre réservée aux salariés (ORS), soit sous la forme d'un plan d'attribution gratuite d'actions (PAGA).

II. Cinq mesures pour favoriser l'entrepreneuriat, la nouvelle économie et la prise de risque

Remettre à plat la fiscalité du capital pour donner aux entreprises françaises les mêmes chances que leurs concurrentes internationales

La France s'est vu récemment décerner le titre de « championne du monde » de la taxation du capital. Elle le doit au taux implicite de taxation du capital calculé par la Commission européenne : pour le rapport entre le produit des prélèvements obligatoires sur le capital et le montant des revenus du capital, la France détient le record de l'UE avec un taux de 46,9 %, loin devant l'Allemagne (22,2 %) et le Royaume-Uni (35,7 %)⁴⁶.

Malgré l'idée largement répandue que la taxation du capital doit s'aligner sur celle du travail, les économistes Stiglitz et Atkinson ont montré que taxer le capital est l'un des prélèvements les plus injustes. Cela revient en effet à taxer deux fois le travail, l'épargne n'étant souvent rien d'autre que les revenus du travail nets d'impôts.

Dans un contexte d'économie ouverte et de libre circulation des capitaux, les choix français apparaissent désastreux. Si le taux de taxation n'est pas le seul indicateur pris en compte par un investisseur avant de s'implanter, les écarts actuels apparaissent dissuasifs.

Pour y remédier, le gouvernement français accumule depuis de nombreuses années un ensemble de niches fiscales. Il en résulte un régime fiscal extrêmement complexe et surtout très inégalitaire car il permet aux mieux conseillés – grands groupes ou grandes fortunes – d'échapper au régime de droit commun que les autres subissent de plein fouet. De ce point de vue, la réforme de la fiscalité du capital est un enjeu qui concerne tous les Français, car la complexité et la lourdeur du régime actuel sont un fardeau qui s'impose aussi aux classes moyennes.

Pour relancer l'investissement en France, CroissancePlus veut porter une réforme simple, claire et lisible mettant chacun sur un pied d'égalité vis-à-vis de la fiscalité sur le capital.

Assujettir tous les revenus du capital, intérêts, dividendes et plus-values, à une flat tax simple et unique fixée à un taux de 28 %, prélèvements sociaux inclus (15,5 %), sans abattements particuliers pour durée de détention. Ce taux unique nous situerait à un niveau comparable à celui de l'Allemagne (26,4 %) et nous ramènerait dans la moyenne européenne.

Pour une fiscalité de l'entreprise ne pénalisant plus les facteurs de production

« Les prélèvements obligatoires français se singularisent par le fait qu'ils reposent plus lourdement qu'ailleurs sur le travail et l'appareil productif », notait France Stratégie en août 2016.

En effet, les entreprises françaises sont déjà celles en Europe qui acquittent un nombre impressionnant d'impôts sur la production ou sur des éléments non liés aux bénéficiaires : C3S, IFA, CVAE, contribution aux CCI, taxe logement, apprentissage, versement transport, CFE, TFPB (taxe sur le foncier bâti), TFNB (taxe sur le foncier non bâti), ceci sans compter les taxes sectorielles spécifiques comme la taxe sur les salaires, l'IFER, les taxes sur les entreprises pharmaceutiques ou de communication, etc.

L'étude reconnaît également que « le niveau de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IS) est un des déterminants de l'attractivité du pays. À cet égard, la comparaison internationale recèle au premier abord un paradoxe. Comparé aux sept pays européens retenus pour l'analyse, le poids de l'IS situe la France dans une position médiane pour l'IS brut des crédits d'impôt (2,7 % du PIB), alors même que le taux de l'IS de droit commun ressort à un niveau très élevé (33,3 %, contre 22,8 % (moyenne UE) ».

Il est donc urgent que notre pays repense la fiscalité de l'entreprise pour qu'elle devienne plus attractive pour le territoire, plus favorable à la croissance et plus efficace pour le financement de l'État et des collectivités locales.

Dans un système de forte compétitivité des systèmes fiscaux et sociaux, la fiscalité est aujourd'hui devenue un enjeu d'image de marque pour un pays.

Le problème du taux facial d'IS

Le taux d'IS constitue, pour une entreprise qui s'implante en France, le premier indicateur fiscal visible. Ce taux facial d'IS indique le caractère plus ou moins « *business friendly* » de chaque pays. Or un taux facial élevé porte tort à notre économie car les investisseurs internationaux s'arrêtent au taux facial pour leurs décisions d'investissement, sans rentrer dans le dédale des accommodements et des différentes niches qui le font baisser.

Or la France présente un niveau nominal élevé d'IS de 33,33 %. Ce taux est très supérieur à la moyenne européenne de 22,8 %, même s'il devrait baisser de 5 points à horizon 2020 pour toutes les entreprises.

L'IS ne permet réellement que de collecter 1,7 % du PIB, car derrière ce taux facial très élevé, il existe un taux réduit de 15 % jusqu'à 38 120 euros de bénéfice annuel pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 7,63 millions d'euros, ainsi que des dispositifs permettant de diminuer le bénéfice fiscal et surtout de très larges crédits d'impôt.

Les modalités d'élaboration et de collectes de l'impôt sur les sociétés sont très variables d'un pays à l'autre, mais le nôtre se distingue par l'importance de son taux facial :

- En Grande-Bretagne, le gouvernement a annoncé sa volonté de baisser à 15 % la Corporation Tax (fixée aujourd'hui à 20 %, et à 17 % à compter de 2020) pour tenter de retenir ses entreprises.
- En Allemagne, l'impôt est prélevé à l'échelon fédéral (15 % plus une cotisation de solidarité de 0,825 %) et au niveau de chaque municipalité, dans une fourchette qui varie de 7 à 17,5 %.
- En Italie, au taux nominal (24 % à partir de 2017) s'ajoute une part régionale (3,9 %), laquelle varie aussi en fonction du type de société (4,65 % pour les banques et établissements financiers et 5,9 % pour les assurances).
- L'Irlande pratique un taux très faible, à 12,5 %, pour attirer davantage de sièges d'entreprises extra-européennes.

La situation française est donc préoccupante, car non seulement la pression fiscale causée par l'IS grève la capacité des entreprises à investir et à embaucher, mais le taux facial, plus élevé que partout ailleurs, dissuade de nombreuses entreprises de venir s'implanter dans notre pays. Ce double défaut s'accompagne par ailleurs d'une collecte assez faible pour l'État, qui doit composer avec une assiette fiscale mitée et restreinte.

Pour une imposition locale sur les bénéfiques

En parallèle d'une imposition sur les bénéfiques facialement peu compétitive s'ajoute une importante fiscalité locale sur la production. Plusieurs impôts locaux sont assis sur une assiette précédant l'EBITDA. L'exemple le plus marquant est la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui représente 1,5 % de la valeur ajoutée de l'entreprise, pour un montant total avoisinant les 14 milliards d'euros en 2014.

Cette taxe, qui remplace partiellement l'ancienne taxe professionnelle, n'est pas un cas isolé. Les collectivités territoriales prélèvent de nombreuses ressources sur les facteurs de production des entreprises, via divers dispositifs qui se cumulent et se recoupent, sans organisation cohérente.

Les entreprises doivent ainsi s'acquitter de taxes sur le foncier, sur les transports, sur les véhicules, sur les surfaces commerciales, ou encore par exemple sur les activités polluantes. La fondation IFRAP recense plus de 153 « petites » taxes pesant sur la production.

Ces taxes représentaient en 2014 3 % de la richesse nationale, selon France Stratégie.

En taxant les entreprises avant les bénéficiaires, les collectivités s'assurent une certaine stabilité de revenus au prix d'une diminution de la capacité des entreprises à investir et surtout à embaucher.

Le système fiscal français à destination des entreprises pâtit donc d'un double défaut. À l'échelon national, le taux de l'IS est dissuasif, malgré son faible rendement fiscal pour l'État. À l'échelon local, la taxation des entreprises repose sur les facteurs de production, plus que dans tout autre pays en Europe, bloquant ainsi des embauches et des décisions d'investissement.

CroissancePlus propose donc de redessiner totalement la fiscalité de l'entreprise, tant au point de vue national qu'au point de vue local. Cette reconfiguration est nécessaire pour les entreprises, mais l'est également pour l'État et pour les collectivités locales.

1. Supprimer la CVAE

2. Fixer un taux unique d'IS national à 20 %, et remplacer la CVAE par un IS local.

Ce système, inspiré du modèle allemand, permet de neutraliser la taxe de production la plus importante : la CVAE.

3. Supprimer les différentes niches fiscales (hors CIR et CICE au niveau du SMIC, cf. p. 15).

De manière conjointe, CroissancePlus propose que les différents systèmes de péréquation qui entrent dans les calculs des dotations de l'État aux collectivités soient réformés, afin que la bonne gestion et la compétitivité fiscale des territoires soient encouragées. En remplaçant la CVAE assise sur la valeur ajoutée par un IS local, assis sur les bénéfices de l'entreprise, les collectivités devront ainsi prendre en compte la santé des entreprises qui sont sur leur territoire.

Concernant la part nationale de l'IS fixée à 20 %, CroissancePlus propose qu'en contrepartie de la faiblesse du taux, l'assiette de l'impôt, aujourd'hui largement mitée, soit élargie. À l'exception du crédit d'impôt recherche, qui constitue l'un des principaux facteurs d'attractivité du pays, l'ensemble des niches pourrait être supprimé.

« La taxation des entreprises repose sur les facteurs de production, bloquant des embauches et des décisions d'investissement. »

Concevoir une fiscalité efficace pour la nouvelle économie numérique

L'économie collaborative est actuellement en plein essor : elle constitue un réservoir de richesse et de croissance appelé à se développer très rapidement. Une étude de PWC prévoit ainsi qu'elle pèsera 335 milliards de dollars en 2025 (contre seulement 15 milliards aujourd'hui).

Ce mouvement mérite d'être accompagné et soutenu, mais il est aussi nécessaire de faire participer les acteurs du numérique au financement du modèle économique et social dont ils tirent des bénéfices.

Aujourd'hui, cette économie est jeune et les formes inédites qu'elle emprunte requièrent une adaptation de la législation. Plusieurs problèmes doivent être traités.

Il y a d'abord l'évasion fiscale et sociale liée à un problème de traçabilité des transactions. À ce jour, seuls 15 % des utilisateurs déclarent les revenus tirés des plateformes collaboratives. 85 % des revenus générés par l'économie collaborative entre particuliers (hors plateformes) échappent donc à l'impôt (TVA et IR) et aux cotisations sociales. L'économie collaborative doit contribuer au financement des biens collectifs, des services publics et de la protection sociale dans son ensemble.

Un autre problème majeur résulte de l'opacité entourant ces nouvelles plateformes. Il est presque impossible pour l'administration fiscale et les Urssaf d'effectuer un contrôle efficace sur les contribuables. Les administrations avaient l'habitude de se focaliser sur quelques gros contribuables suspects alors qu'elles devraient aujourd'hui contrôler des millions de personnes. Sans déclaration volontaire des revenus par les utilisateurs de plateformes, il n'y a donc aucun moyen pour l'État et les Urssaf de recouvrer l'impôt, ni de contrôler des millions de contribuables réalisant de petites transactions. De plus, les plateformes étant souvent établies hors de nos frontières, il est très difficile d'obtenir des informations sur les flux de transactions. Sur ce point précis, quelques progrès sont observés : par exemple, Airbnb a récemment accepté de collecter la taxe de séjour hôtelière.

Dans une perspective de justice fiscale, CroissancePlus demande que l'économie numérique participe elle aussi au financement d'un modèle social dont elle profite pleinement.

1. Obliger les plateformes à déclarer leurs revenus d'activité et leurs bénéfices localisés en France.

2. Assujettir les revenus de l'économie collaborative au prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) avec un taux de 20,5 %. Cet outil est déjà appliqué sur les revenus inférieurs aux plafonds retenus pour le régime de l'autoentrepreneuriat. Ce prélèvement forfaitaire ne dépend pas du revenu net et exempté donc de la nécessité de tenir une comptabilité complexe.

CroissancePlus propose un taux proportionnel de 5 %, auquel s'ajouteraient les 15,5 % de prélèvements sociaux.

Bien qu'il contrevienne à la progressivité de l'IR, le caractère automatique de ce prélèvement lui assure une grande efficacité dans la lutte contre la fraude fiscale, critère déterminant au vu des difficultés à lever l'impôt dans l'économie numérique. Concrètement, les plateformes numériques seront donc chargées de collecter auprès de leurs utilisateurs ce prélèvement forfaitaire pour le reverser à l'administration concernée.

Faciliter la transmission et le changement d'échelle des entreprises pour doter la France d'un meilleur réseau d'ETI

Le régime dit « Pacte Dutreil » conforte l'actionnariat familial de nombreuses entreprises en allégeant le coût de la transmission. Il permet ainsi d'assurer la pérennité du tissu économique français en évitant qu'une transmission d'entreprise ne conduise à son démembrement du fait des coûts de succession. En contrepartie, il oblige les actionnaires ou les associés concernés à souscrire des engagements de conservation qui peuvent pénaliser des opérations de rapprochement ou de croissance externe. Afin de bénéficier des exonérations fiscales, les personnes concernées par le Pacte doivent conserver les titres de sociétés collectivement pendant au moins deux ans et individuellement pendant au moins quatre ans. Toutefois, de nombreux engagements collectifs de conservation sont d'une durée supérieure à deux ans, voire d'une durée indéterminée afin de consolider le noyau dur d'actionnaires ou d'associés. Or la cession de titres de sociétés sous engagement de conservation met en principe fin rétroactivement au bénéfice du régime Dutreil. Dans ce cas, la sanction peut apparaître très lourde. De même, les personnes concernées doivent détenir collectivement pendant toute la durée de l'engagement au moins 34 % des parts de l'entreprise (pour les sociétés non cotées). Si au cours de la durée fixée par le Pacte, la part de l'engagement tombe en dessous des 34 %, par exemple à la suite d'une levée de fonds, le Pacte Dutreil est susceptible d'être remis en cause.

Il peut également l'être dans les structures comportant une ou deux holdings interposées, lorsque l'une d'elles transfère ou échange une partie de ses titres, alors même que l'entrepreneur conserve l'ensemble de ses titres.

Comme souvent, des règles trop rigides produisent des effets pervers : de nombreux actionnaires ou associés refusent de céder leurs parts afin de ne pas rompre les engagements de conservation en cours, empêchant de ce fait de potentielles opérations de fusion ou de consolidation d'entreprises, et par là même toute dynamique de croissance.

Ces mouvements de rapprochement sont pourtant essentiels à l'émergence d'ETI. Celles-ci sont pour beaucoup d'économistes l'une des raisons majeures du succès du modèle allemand : leur réseau dense a bien résisté à la crise, il est un grand pourvoyeur d'emplois et joue un rôle entraînant pour les PME. Selon les dernières estimations, il y aurait en France quatre fois moins d'ETI qu'en Allemagne et presque trois fois moins qu'au Royaume-Uni.

Pour rendre le Pacte Dutreil encore plus dynamique et lui permettre de favoriser le changement d'échelle de nos entreprises tout en conservant son esprit, CroissancePlus propose plusieurs mesures.

1. Appliquer l'exonération partielle aux actifs éligibles détenus par toute société faisant l'objet d'un Pacte. Dans une même société peuvent en effet être logés différents types d'actifs : actifs de production dits « actifs professionnels », éligibles au Pacte Dutreil, et par exemple certains actifs immobiliers ou financiers dont la détention est aujourd'hui susceptible de rendre la société inéligible.

2. Introduire plus de souplesse, en autorisant certains mouvements de capitaux, sans que le régime soit pour autant remis en cause.

3. En cas de revente de parts détenues en direct par l'un des bénéficiaires, faire bénéficier le produit de cette revente de l'exonération partielle des droits de mutation si ce produit est réinvesti dans une PME ou une ETI française.

4. Permettre aux entreprises en cours de transmission de continuer à grandir : empêcher que les apports en capital qui ont lieu pendant les périodes d'engagement puissent remettre en cause le Pacte, eu égard au minimum de 34 % de détention de parts imposé par le régime initial.

Supprimer l'ISF pour en finir avec ce particularisme qui étouffe l'investissement

Malgré une perception populaire intuitivement plutôt favorable à la taxation des hauts revenus⁴⁷, l'ISF est devenu unique en Europe et présente de nombreux désavantages.

Tout d'abord, trop de mécanismes de contournement sont aujourd'hui à l'œuvre. Outre les multiples niches fiscales, qui permettent aux plus riches d'y échapper par d'habiles montages financiers, il y a surtout la prolifération d'outils de contournement : les fonds ISF se concentrent davantage sur la défiscalisation que sur l'investissement et facturent souvent plus de 50 % de frais cumulés sur les montants investis !

Quant à l'ISF-PME, le milliard d'euros aujourd'hui fléché vers les PME est soumis à de nombreuses contraintes, notamment le délai de déploiement : devoir aller très vite dans le choix de l'investissement entraîne souvent une mauvaise sélection des dossiers, et donc des investissements aléatoires. Mais le principal coût de l'ISF est ailleurs, bien que difficilement quantifiable : l'OFCE note que « *la France étant pratiquement le seul pays à taxer les fortunes élevées, dans un contexte de libre circulation des personnes, les détenteurs de patrimoines les plus élevés ont fortement intérêt à s'établir à l'étranger pour ne payer ni l'ISF ni l'impôt sur les plus-values mobilières. Or les personnes qui s'exilent ne paient non seulement pas l'ISF, mais elles ne paient pas non plus la TVA et l'IR en France ; dans certains cas, elles transfèrent aussi des activités productives, de sorte que le gain net de l'ISF serait en réalité très faible, voire négatif* ». Les moyens économiques qui fuient et les personnes dont on décourage l'installation sont autant de business angels potentiels dont la France se prive.

Finalement, les inconvénients de cette mesure paraissent bien élevés au regard des recettes (5,2 milliards d'euros en 2014), surtout si on les compare aux coûts pour l'État qu'engendrent les multiples exonérations et plafonnements (1,1 milliard d'euros en 2015⁴⁸).

Pour toutes ces raisons, CroissancePlus propose de mettre fin à cet impôt à l'inefficacité économique et à forte valeur symbolique négative.

Supprimer l'ISF

Pour pallier la disparition de l'ISF-PME, CroissancePlus propose de s'appuyer non pas sur un nouvel avantage fiscal sur l'impôt sur le revenu, mais plutôt sur le nouveau PEA proposé à la page 36. Ce mécanisme, couplé à la nouvelle fiscalité du capital proposée à la page 51, permettra de flécher naturellement les liquidités vers les entreprises françaises.

NUMÉRIQUE

**PRENDRE LE VIRAGE
NUMÉRIQUE POUR ÉVITER
LA RELÉGATION ÉCONOMIQUE**

Devenu incontournable dans le quotidien, le numérique est le fait majeur de l'économie de ce début de XXI^e siècle, avec et dans la mondialisation. La désintermédiation qu'il génère est à la source de nouvelles opportunités qui bouleversent nos modes de consommation, de communication et redéfinissent plus largement tous les rapports économiques, politiques et sociaux.

Une révolution marquée par la rapidité et la totalité

Ce qui caractérise cette nouvelle économie, c'est la rapidité avec laquelle elle s'est imposée. Ses acteurs principaux, les GAFAs (Google, Amazon, Facebook, Apple), ont acquis en quelques années une valorisation boursière de 1 740 milliards de dollars, soit plus que les PIB de l'Espagne et du Portugal réunis et bien au-delà de la valeur de l'ensemble du CAC 40 (400 milliards d'euros). De nouvelles vagues se préparent : aux États-Unis, les NATU (Netflix, Airbnb, Tesla, Uber), 12 ans d'âge moyen, pèsent déjà

140 milliards de dollars, et les BATX chinois (Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi), 14 ans, 500 milliards...

En quelques années, ces sociétés ont su conquérir des situations de quasi-monopole. En France, par exemple, Google représente 95 % de la recherche internet et est devenu, de fait, le seul choix pour les annonceurs comme pour les internautes.

Leur toute-puissance tient égale-

ment à leur intégration de la révolution du big data : les masses de données recueillies grâce à leur monopole leur permettent d'adapter rapidement leur offre aux besoins des consommateurs. Désormais, ils diversifient leurs activités et révolutionnent nos modes de vie autant que l'économie. Le poids du numérique ne cesse d'augmenter. Il représente 3 % des emplois et 6 % du PIB en France, mais déjà près de 10 % des emplois aux États-Unis et 12 % du PIB.

La France, une « colonie numérique » ?

Récemment, le Sénat a pointé le risque « *que l'Europe ne devienne une colonie numérique de deux autres continents* ». Cette expression illustre la crainte, largement partagée, qu'elle rate le tournant du numérique et soit, à terme, incapable de rattraper son retard.

LE NUMÉRIQUE
EST LE FAIT MAJEUR
DE L'ÉCONOMIE DE CE
DÉBUT DE XXI^E SIÈCLE,
AVEC ET DANS LA
MONDIALISATION.

Force est en effet de constater que, faute d'avoir permis l'émergence de concurrents aux géants américains et chinois, nous sommes dans une situation d'extrême dépendance. Les Français sont de grands consommateurs de numérique américain : 77 % des logiciels utilisés en France sont importés des États-Unis, la part de marché de Google y est supérieure à ce qu'elle est aux États-Unis (95 % contre 70 %), Paris est la ville qui propose le plus de logements Airbnb au monde... Et la situation ne semble pas près de changer : la France a su construire de grands groupes industriels, mais elle n'a pas produit d'équivalent numérique, comme en témoigne la composition du CAC 40 où Alcatel Lucent a été cédé dans l'indifférence générale. L'échec de Viadeo face à LinkedIn symbolise ces difficultés. Pourtant, la France dispose d'atouts importants : une main-d'œuvre de qualité grâce notamment à l'excellent niveau de notre recherche en mathématiques, des entrepreneurs innovants et ambitieux, un écosystème de start-up densifié grâce à la French Tech, quelques leaders performants (BlaBlaCar, Criteo...). Notre savoir-faire, même s'il est reconnu, n'est pas exploité de façon à lutter contre les dominations américaine, chinoise et bientôt issues d'économies émergentes.

Des enjeux colossaux

Les enjeux pour la France sont majeurs. Ils conditionnent la qualité de nos vies autant que notre place sur l'échiquier mondial pour les prochaines décennies.

Le plus évident est économique : l'accumulation conjointe et sans précédent du capital économique et numérique par les géants américains prive notre économie d'une source de croissance considérable. Une étude du cabinet PwC publiée en 2015 estime que le revenu produit par l'économie collaborative dans le monde pourrait atteindre 335 milliards de dollars en 2025, contre seulement 15 milliards de dollars en 2013. Et, si rien n'est fait rapidement, le retard pris pourrait s'avérer rédhibitoire car les positions dominantes acquises par les leaders mondiaux seront de plus en plus difficilement contestables. Aujourd'hui déjà, comment le moteur de recherche Qwant développé et financé par la France et l'Allemagne peut-il gagner en notoriété si les smartphones vendus en France proposent Google Chrome comme unique logiciel par défaut ?

Par ailleurs, la structure déterritorialisée de ces entreprises leur permet de se soustraire à la fiscalité : Uber ne paie pas d'impôts en France et l'État a demandé plus de 1,6 milliard d'impayés à Google... Sans une politique nationale volontariste et cohérente, l'économie française ne pourra pas bénéficier pleinement de la révolution numérique.

L'autre enjeu principal est politique : la souveraineté. De plus en plus, les souverainetés étatiques sont mises en cause par les géants du nu-

mérique. Sous des formes diverses, l'une de ses manifestations les plus inquiétantes est la capacité des sites américains à recueillir sans entrave les données des citoyens. Compte tenu des perspectives du big data, il s'agit là d'une extraction de valeur considérable, qui remet en cause notre autonomie et notre sécurité, comme l'affaire Snowden l'a bien montré. Le numérique est devenu un incontournable enjeu de puissance comme l'illustre l'ouvrage de P. Bellanger, *La Souveraineté numérique*, dans lequel il s'inquiète de ce continent américain « *qui siphonne nos emplois, nos données, nos vies privées, notre propriété intellectuelle, notre prospérité, notre fiscalité, notre souveraineté* ».

La France n'est pas le seul pays confronté à ces monopoles numériques qui menacent notre modèle social et fiscal ainsi que les règles de la concurrence. Mais puisque la data est « LA ressource du ^{xxi}^e siècle »,

LA SOUVERAINÉTÉ
NUMÉRIQUE EST
UNE QUESTION
D'INDÉPENDANCE
ÉCONOMIQUE.

comme le pétrole le fut au ^{xx}^e, notre pays ne peut plus se limiter à une réaction timide et peu coordonnée des pouvoirs publics.

Forts de ce constat, les entrepreneurs de CroissancePlus en appellent à une réaction forte, coordonnée et immédiate. Les enjeux de la souveraineté numérique ne se limitent pas à un choix technique,

encore moins à une posture politique ou protectionniste. Il s'agit d'une question de société et d'indépendance économique.

Malgré la gravité de la situation, il est encore possible d'agir. De nombreux exemples en témoignent. En Chine, le protectionnisme numérique est assumé, avec l'interdiction de Google et un harcèlement des autres acteurs mondiaux qui essaient de s'installer sur le marché chinois. L'Allemagne axe sa lutte contre la position dominante des GAFA et pour l'émergence de ses entreprises avec une politique de protection des données. Elle souhaiterait s'associer à la France pour faire émerger une puissance numérique continentale capable de créer des géants tels que Qwant, le moteur de recherche qui essaie de concurrencer Google. Le Royaume-Uni s'est attaqué à Uber sur la question du droit du travail. Et l'UE commence à se mobiliser face aux abus de position dominante de Google ou aux impayés d'Apple.

Il est donc nécessaire et urgent d'organiser la transition en créant un « temps calme » permettant à notre économie de produire et de développer son propre écosystème et ses champions nationaux avant de les soumettre à la concurrence internationale.



ENTRETIEN AVEC NICOLAS d'HUEPPE PRÉSIDENT D'ALCHIMIE

● CroissancePlus réclamant de la régulation, est-ce paradoxal ?

CroissancePlus plaide inlassablement pour que les entrepreneurs puissent développer leurs entreprises dans un régime de concurrence saine. Dans l'économie numérique, des monopoles se sont constitués à une vitesse incroyable, et les effets sont délétères. Nous voulons donc lutter contre ces effets. Le libéralisme est contre les monopoles, je vous le rappelle ! Ce que nous demandons, c'est que les pouvoirs publics prennent des mesures pour gérer la transition numérique : il faut une régulation intelligente et pragmatique qui évite la constitution de ces monopoles et permette aux acteurs économiques de réussir leur transition ou leur développement.

● À quel niveau doit se situer la réponse ?

Soyons pragmatiques ! Si le niveau européen est évidemment pertinent, il ne faut pas se réfugier derrière l'Europe pour ne rien faire. L'Allemagne agit contre Uber, l'Espagne contre Airbnb. La France a des enjeux qui se jouent sur son territoire, elle doit les traiter. Regardez ce qui s'est passé à Montréal avec Uber, c'est l'exemple de régulation intelligente que nous demandons : d'abord une interdiction temporaire, le temps pour les taxis de s'armer et pour d'autres concurrents de se préparer ; ensuite, une fois les autorisations données, une contribution imposée aux nouveaux acteurs pour financer le rachat des licences ainsi que leur protection sociale ;

enfin, un *numerus clausus* pour trouver le bon équilibre entre la satisfaction des clients et la capacité des nouveaux acteurs de vivre correctement de leurs services. Quand on regarde comment les choses se passent à Paris, pas besoin de faire de dessin !

Ce que nous réclamons, c'est une action des pouvoirs publics qui permette d'imposer un temps calme pour gérer au mieux les transitions.

● Vous insistez sur l'importance des données, quel est l'enjeu ?

D'abord, ne confondons pas données et données personnelles : un bus qui roule génère des données (sa vitesse, son temps de parcours, l'usure de ses pneus, etc.) qui ont une utilité économique dans l'économie numérique mais ne posent pas d'enjeux de confidentialité majeurs. Il ne faudrait pas que la crainte d'un *big brother* entrave le développement de l'économie de la donnée, car c'est le pétrole du *xxi^e* siècle.

En revanche, il ne faut pas être naïf : si nous n'avons pas la maîtrise de nos données, nous perdons leur valeur économique aujourd'hui, notre souveraineté demain. Nous devons donc développer nos propres systèmes de collecte et de partage et les sécuriser.

Le message que nous adressons aux pouvoirs publics est celui de la fermeté : nous devons défendre nos intérêts nationaux ! Nos propositions vont dans ce sens, car CroissancePlus défend les intérêts des entrepreneurs et des salariés français.

NOS PROPOSITIONS

I. Une régulation pragmatique pour lancer nos champions

1. Mettre en place un dispositif permettant aux pouvoirs publics de réguler tout nouveau service le temps qu'émerge une offre nationale concurrente.

2. Lancer un agenda européen, initié par la France, pour créer un environnement favorable.

II. Protéger les données

1. Mettre en place un Cloud souverain : une centrale d'énergie numérique, de puissance de calcul et de stockage dont l'actionnariat, la nationalité, les choix technologiques et les conditions générales apportent une garantie de sécurité, de protection et de respect de nos lois.

2. Mettre en place un encadrement juridique européen sur l'usage des données dans leur ensemble, y compris les données personnelles.

3. Garder notre souveraineté sur les datas produites en France. Ces datas sont la ressource du ^{xxi}e siècle : la France doit pouvoir les mettre à la disposition de ses start-up et éviter l'appropriation par d'autres d'une valeur créée sur notre sol, tant pour des raisons économiques que de sécurité.

4. Obliger les GAFAs à localiser physiquement et fiscalement en Europe les serveurs permettant de stocker les données des internautes français et européens.

« Si rien n'est fait rapidement, les positions dominantes acquises par les leaders mondiaux seront de plus en plus difficilement contestables. »

III. Lutter contre l'évasion fiscale numérique⁴⁹

1. Obliger les plateformes offshore à créer des succursales locales (ou la valeur ajoutée locale servant de base taxable).

2. Obliger les opérateurs à transmettre à l'administration fiscale les données concernant les transactions.

IV. Respecter la concurrence et le choix

1. Mettre fin aux systèmes d'exploitation propriétaires des appli-store ayant droit de vie ou de mort sur les applis qu'elles référencent.

2. Rendre la concurrence obligatoire en imposant que les smartphones vendus en Europe intègrent un choix de moteurs de recherche, dont un européen.

3. Orienter la commande publique numérique pour le développement des ETI en favorisant l'effet d'entraînement des pépites (BlaBlaCar dans les transports, Sigfox pour les réseaux d'objets connectés...).

TOUS RESPONSABLES



LE MODÈLE SOCIAL

Les entrepreneurs de CroissancePlus aiment la France. Ils l'aiment ouverte, dynamique, audacieuse.

Ils sont conscients que le modèle social issu de l'après-guerre correspond à un moment historique où les valeurs collectives ont été portées au plus haut. Il ne s'agit pas de renoncer à ces valeurs. Au contraire, il s'agit de renouveler le contrat social pour renouer avec elles, car notre modèle social est en souffrance.

LA TRANSITION

Aujourd'hui, ceux qui créent de la richesse et des emplois sont entravés. L'ère du soupçon s'est imposée, qui multiplie les obstacles à la croissance des entreprises. Il faut sortir de ces logiques délétères.

C'est le sens des propositions de CroissancePlus. Sont-elles libérales ? Quelle que soit l'inspiration, elles visent à libérer les énergies, à donner des responsabilités aux acteurs économiques, à compter sur un dialogue social renouvelé pour trouver les points d'équilibre nécessaires. Certes, la transition vers un modèle plus ouvert et plus juste fera craindre, à ceux qui sont en difficulté, de l'être davantage. Mais faut-il continuer de privilégier des protections qui ne protègent plus ? Nous pensons que l'essentiel est de multiplier les opportunités de travailler, de faire des choix, de réussir, et que c'est cela qui redonnera de l'optimisme aux Français.

LA RÉCONCILIATION

La réconciliation autour de ces objectifs, loin des postures stériles et des débats dogmatiques, est un projet politique pour la France du XXI^e siècle. Créer de l'emploi, donner toute leur chance aux talents, mettre en valeur les formidables atouts de notre pays, redonner à chacun l'espoir d'un possible.

VOILÀ LES ENJEUX !

VOILÀ L'URGENCE !

Notes

1. Banque Mondiale, <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?end=2015&locations=FR&start=1996>.
2. INSEE, <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=40>.
3. 31,9 % du PIB en France contre 21,6 % de moyenne dans l'OCDE. Voir le rapport de l'OCDE, cité dans *Les Échos*, <http://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/0211540619463-ocde-rebond-de-la-croissance-en-france-mais-des-reformes-toujours-necessaires-2046286.php>.
4. INSEE, http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF08347.
5. Chiffre pour 2014, voir: OCDE, http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/12/04/la-pression-fiscale-atteint-des-sommets-en-france_4824112_3234.html.
6. Selon les chiffres de l'INSEE, au 3^e trimestre 2016, le taux de chômage représentait 10 % de la population, dont 25,1 % chez les 15-24 ans.
7. Selon la définition adoptée: 50 ou 60 % du revenu médian. Voir: l'Observatoire des inégalités, <http://www.inegalites.fr/spip.php?article270>.
8. Voir *Les Échos*, <http://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0211135527946-la-cour-des-comptes-denonce-le-maquis-fiscal-qui-penalise-les-entreprises-2015497.php>.
9. OCDE, http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=UN_DEN&Lang=fr.
10. <http://bmo.pole-emploi.org/static/bmoenquete2016>.
11. Extrapolation effectuée en 2013 sur un nombre d'intentions d'embauche inférieur (1,6 million), <http://www.wk-rh.fr/actualites/upload/COE-rapport-emplois-vacants.pdf>.
12. Source: INSEE, *Les Entreprises en France 2014* (données 2011) et Étude Ipsos pour Randstad (données 2016).
13. Voir P. Aghion, G. Cette, E. Cohen, *Changer de modèle*, p. 40: avant transferts et taxes, les écarts de revenus entre le premier et le dernier décile en France sont plus importants que dans les trois autres groupes de référence. « Si notre pays est plus égalitaire que les pays anglo-saxons concernant la distribution des salaires entre salariés à temps plein, il est plus inégalitaire concernant l'accès à l'emploi et donc aux revenus du travail lui-même. » C'est donc l'accès à l'emploi qui fait les inégalités.
14. Selon la formule de R. Badinter et A. Lyon-Caen dans une tribune au *Monde* le 16 juin 2015.
15. Sondage BVA pour MediaRH, cité dans la presse, <http://www.latribune.fr/economie/france/droit-du-travail-les-francais-en-partie-favorables-a-un-allegement-619852.html>.
16. Enquête DARES citée dans *Le Figaro*, <http://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/dessous-chiffres/2016/01/18/29006-20160118ARTFIG00016-formation-professionnelle-32-milliards-par-an-si-mal-exploites.php>.
17. Voir notamment le rapport de la Commission pour la libération de la croissance française présidée par J. Attali, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000041/>.
18. Toutes les données du paragraphe sont tirées d'un rapport de la Cour des comptes (2013), <http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Marche-du-travail-face-a-un-chomage-eleve-mieux-cibler-les-politiques>.
19. Le salaire va de 25 % du Smic en 1^{er} année d'apprentissage pour un jeune de moins de 18 ans à 78 % pour un jeune de plus de 21 ans en 3^e année.
20. Livre blanc de la mobilité, https://www.perl.fr/IMG/pdf/livre_blanc_mobilite_geographique.pdf.
21. Rapport de C. Greff (2009), <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/094000262.pdf>.
22. INSEE 2012, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1287883>.
23. Banque de France, https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/publications/OER2015_rapport.pdf.
24. Données de la Banque de France, citées dans le rapport sur le financement de l'investissement des entreprises que François Villeroy de Galhau a remis au Premier ministre.
25. Banque de France, <https://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/stats-info/detail/acces-des-entreprises-au-credit.html>.
26. *Ibid.*
27. Profil financier, Ricol Lasteyrie.
28. Rapport de F. Villeroy de Galhau sur le financement de l'investissement des entreprises, <http://www.gouvernement.fr/partage/5010-rapport-d-etape-sur-le-financement-de-l-investissement-des-entreprises>.
29. Baromètre IFOP réalisé pour le cabinet ARC, le 22 novembre 2016.
30. Enquête 2016 Intrum Justica citée dans *Les Échos*, <http://business.lesechos.fr/directions-financieres/financement-et-operations/gestion-de-tresorerie/0211175425465-les-delais-de-paiement-restent-desesperement-eleves-en-france-213259.php>.
31. Médiateur interentreprises cité dans *La Tribune*, <http://www.latribune.fr/economie/france/entreprises-25-des-faillites-sont-liees-a-des-retards-de-paiement-483579.html>.
32. Rapport de l'Observatoire des délais de paiement, <https://www.banque-france.fr/publications/publications/rapport-de-l-observatoire-des-delais-de-paiement.html>.
33. Baromètre du crowdfunding en France, 2015, Compinnov et Financement participatif France.
34. Baromètre Adwise pour le Financement participatif France, 2014.
35. En plus des cotisations sociales, 4600 euros d'abattement pour une personne, 9200 euros pour un couple au-delà de huit ans de détention, ou prélèvement forfaitaire libératoire de 7,5 %.
36. Ce mécanisme existe déjà, par exemple pour les réductions d'impôts dites « Madelin », qui permettent aux contribuables d'investir dans des entreprises pour réduire leur base fiscale.
37. Tous les chiffres de cette partie sont issus d'une étude de l'IFRAP (2016), http://www.ifrap.org/etat-et-collectivites/acces-des-pme-la-commande-publique-des-efforts-restent-faire#_ftn4.
38. <http://www.fiscalonline.com/Les-21-recommandations-de-la-Cour.html>.
39. http://www.lesechos.fr/20/07/2016/LesEchos/22237-012-ECH_la-cour-des-comptes-denonce-le-maquis-fiscal-qui-penalise-les-entreprises.htm.
40. Eurostat, cité par l'OFCE, <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrieff/2016/pbrieff05.pdf>.
41. Eurostat, cité par France Stratégie, http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/17-27-fiscalite_-_31_08_-_web.pdf.
42. L'Espagne et la France sont les deux seuls pays d'Europe à maintenir un impôt sur le patrimoine des ménages, avec deux différences de taille: en France, cet impôt n'est pas conçu comme une réponse exceptionnelle à une crise des finances publiques et il représente une part bien supérieure du PIB: 0,24 % contre 0,11 % en Espagne.
43. http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/17-27-fiscalite_-_31_08_-_web.pdf.
44. Pour bénéficier de ce taux réduit, il faut que le règlement du PERCO réponde aux deux conditions suivantes: 1. les sommes recueillies sont affectées par défaut dans un support d'investissement permettant de réduire progressivement les risques financiers (PERCO avec une gestion « pilotée » par défaut); 2. l'épargne est affectée à l'acquisition de parts de fonds, dans des conditions fixées par décret, qui comportent au moins 7 % de titres susceptibles d'être employés dans un PEA-PME.
45. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les entreprises de moins de 50 salariés qui ont mis en place pour la première fois un dispositif d'intéressement ou de participation ou qui n'ont pas conclu d'accord dans les cinq ans précédant la date d'effet de l'accord, peuvent bénéficier d'un forfait social de 8 % (au lieu du taux normal de 20 %). Ce taux s'applique pendant une durée de six ans à compter de la date d'effet de l'accord. Il reste applicable pour la même durée en cas d'accroissement d'effectif, hors les cas de fusion, cession ou scission.
46. Eurostat, cité par l'OFCE, <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrieff/2016/pbrieff05.pdf>. Plus de détails sur le site de la Commission européenne: http://ec.europa.eu/taxation_customs/business/economic-analysis-taxation/data-taxation_fr.
47. Selon un sondage Odoxa-LinXea du 26 octobre 2016: 72 % des Français sont contre la suppression de l'ISF mais seuls 24 % jugent qu'il a un impact positif sur l'économie.
48. Chiffres de Bercy cités par *Le Figaro*, <http://www.lefigaro.fr/impots/2016/10/10/05003-20161010ARTFIG00288-isf-le-cout-du-plafonnement-depasse-le-milliard.php>.
49. Voir le 3^e levier de la partie « Fiscalité ».

croissanceplus
GRANDIR ENSEMBLE

www.croissanceplus.com

Twitter : **@CroissancePlus**
Email : **contact@croissanceplus.com**



Ce document a été imprimé par Carré Collé, entreprise adaptée et certifiée.
Il est éco-conçu, et imprimé sur du papier certifié PEFC,
100 % recyclé, avec des encres végétales.



Ne pas jeter sur la voie publique